

IUP d'Aménagement Maritime et littoral

Conférence du 25 Janvier 2008 sous la direction de Yves LEBAHY Organisée avec les étudiants de Master 2 de l'IUP Et l'aide des étudiants de L3 et de Master 1 de l'IUP

Thème:

Les Activités primaires : Un enjeu majeur de l'aménagement des espaces littoraux

Programme prévisionnel

Conférence débat du vendredi 25 Janvier 2008 IUP d'aménagement maritime et littoral UBS Lorient

« Les activités primaires :

un enjeu majeur de l'aménagement des espaces littoraux»

La journée s'appuiera sur cinq moments forts dont deux de débats avec la salle. Cela permettra d'explorer les enjeux et les solutions possibles.

La liste des intervenants n'est ni encore définitivement fixée, ni exhaustive.

Matin: (début de la matinée à 8h45)

- Accueil et présentation de la question par Y. Lebahy (géographe, enseignant IUP)
- Etat des lieux de ces activités dans la région par les étudiants de Master 2 de l'IUP :
 - . de l'agriculture littorale
 - . de la pêche côtière
 - . de la conchyliculture
 - . de la pêche à pied et de l'aquaculture
 - . des autres activités : extractions de sel et de granulats marins
- Témoignages de professionnels et acteurs de ces milieux avec : (M LASVENES, 10mn/intervenant)
 - . Philippe DERU (artisan pêcheur)
 - . Didier GOUPIL (agriculteur)
 - . Marcel LE MOAL, Président de la Section conchylicole de Bretagne Nord, membre du CESR
- . Sylvia PELLEAU (chargée d'étude Pêche à pied)
 - 2 Tables rondes animées par les étudiants avec les intervenants précités et les personnalités supplémentaires suivantes :
- . La question du foncier et de l'accès aux zones de pêche et gestion de la ressource (*ESTEULLE*, *YVETOT*) (Olivier JEGOU Directeur ADASEA du Morbihan, Eric REGENERMEL Maire de Groix, D Goupil, Philippe DERU
- . La dimension environnementale de la question (LEROY, *LE MAGUER*, *LOVITON*) (PY Rouxel Chargé de mission Cap 2000, M Le MOAL, P MOLLO)

Après-midi:

- Compte rendu des tables rondes (14h30)
- Quelles pistes pour préserver, maintenir et promouvoir ces activités primaires en zone littorale ?

(10 mn/intervenant, LANDURE, MARTIN)

- . Pierre MOLLO (Agro campus /CEMPAMA Beg Meil)
- . Marcel LE MOAL (Section régionale conchylicole de Bretagne Nord)
- . Alain LE SANN (enseignant, Collectif Pêche et Développement)
- . Pascal TOCQUER (Chargé d'études sur les questions agricoles à Cap l'Orient)
- . Philippe LE MILIOT (Parc marin d'Iroise)
- . Benoît GUERIN (Secrétaire Comite consultatif régional des pêches)
 - Table ronde finale et débat avec la salle : RLD
 - . Janick MORICEAU (Vice Présidente de la Région)
 - . Jean Paul SIMIER (Directeur Agriculture et Pêches au conseil Régional)

- . Denis BREDIN (Délégué régional du conservatoire du littoral) . Marcel LE MOAL (Membre du CESR)
- . Jean Paul LE LAN (Directeur de la SBAFER) . Yves LEBAHY (enseignant IUP)

17h15 conclusion et remerciements

Introduction

Les activités primaires : un enjeu majeur de l'aménagement des espaces littoraux

Yves LEBAHY Professeur agrégé de Géographie IUP d'Aménagement maritime et littoral UBS Lorient

Il y a 3 ans, nous avions soulevé dans cette série de conférences de l'IUP d'aménagement, l'importance de la question foncière sur les littoraux de la Bretagne. Il s'en est suivi un débat qui reste d'actualité et qui souligne à quel point cette pression foncière et immobilière perturbe l'équilibre social, générationnel et fonctionnel de ces territoires de la région.

Pour faire suite à ce débat, il apparaît très clairement aujourd'hui que la présence des activités primaires littorales, qu'elles concernent l'agriculture littorale, la pêche côtière, la conchyliculture, la pêche à pied, l'exploitation du sel, (voire même de l'extraction de granulats), participent à l'équilibre de ces territoires et des sociétés qu'ils portent.

Alors qu'elles sont fortement menacées économiquement par les logiques de l'économie de marché et ses logiques de concurrence développées dans le cadre de l'Union européenne et de la mondialisation, alors qu'elles sont dévalorisées en terme d'image, tant au niveau du public que de leurs propres acteurs, elles apparaissent pourtant comme un enjeu majeur de l'aménagement du littoral de la région.

Pourquoi?

- Tout d'abord, parce qu'elles participent par leur présence à la mise en valeur d'un territoire original : le littoral. Elles constituent la base d'une richesse économique pérenne fondée sur les spécificités d'un milieu ou plutôt de la combinaison de deux milieux particuliers qui ici se conjuguent : la terre et la mer. Leur interférence réciproque est source de richesses particulières qui ne se trouvent nulle part ailleurs sur terre : richesse halieutique, productions agricoles originales qui ont longtemps valu à ces régions le qualificatif de « ceinture dorée ». La croissance de la population, la rareté croissante de certaines productions nous permettent-elles de se passer ainsi à nos portes d'un tel gisement alimentaire ?
- Ainsi, elles génèrent des emplois bien réels et rémunérés, qui, si on le souhaite, peuvent être permanents. Sait-on que la filière pêche bigoudène assure 1/3 des emplois directs, indirects et induits du Pays de Cornouaille, que l'agriculture périurbaine et littorale de la communauté de Cap L'Orient fournit avec 350 exploitations agricoles, 900 emplois directs et environ 3500 emplois induits. A un moment où le travail est une denrée rare, est-il pertinent de se passer d'un tel vivier d'emplois sur nos territoires ?
- Mais aussi, parce que dépendantes de l'état de ces milieux, elles sont plus que d'autres sensibles à la qualité de leur environnement. A un moment où nous percevons les déséquilibres qui parfois les affectent, auxquels ces activités ont parfois contribué par surexploitation, par pollutions diverses, elles constituent par leur présence un formidable réseau d'observation et d'alerte de leur état. Car, pour survivre, il leur faut prendre en compte ces données environnementales, et en cela

plus que d'autres acteurs. Et nous pouvons constater à quel point s'opère aujourd'hui une formidable mutation au sein de ces professions en termes de comportements environnemental. Les vrais « écolos » de notre société sont là aujourd'hui : démarches bassin versant, agriculture responsable, gestion des stocks halieutiques, qualité des eaux sont devenues leurs préoccupations majeures et réorientent leurs comportements.

- Face à la montée du niveau des mers, elles peuvent maintenir en l'état cet espace tampon sur lequel elles travaillent: zones d'estran, prairies littorales. Il en a toujours été ainsi dans le passé. Il nous faut retrouver ce sens de l'humilité à l'égard de la nature, cette géosophie que seuls les hommes au contact de la nature connaissent. Car faute de la maîtriser totalement, de l'asservir par nos artefacts, ils doivent composer avec. Ces professions le savent plus que d'autres et depuis longtemps.
- D'autre part, en maintenant une population active et nombreuse sur nos littoraux, elles participent à l'équilibre d'une société, favorisant la mixité sociale et générationnelle. Mais elles contribuent aussi à la construction de ces identités si particulières qui font l'originalité culturelle de ces territoires si recherchée sur le plan touristique. Elles font du littoral breton un territoire à part au patrimoine riche et en perpétuelle production, car ces hommes sont différents des autres.
- Mais surtout, par leur présence, **elles constituent le meilleur rempart qui soit face à l'extension d'une urbanisation galopante** amplifiée par l'économie du tourisme et de la villégiature avec tout le phantasme qu'elle porte et qu'elle génère. Avant même d'être de support d'un habitat et de nos phantasmes, ces milieux doivent nous nourrir. La terre, la mer, les mers bordières ont avant tout une fonction de production. Il nous faut la respecter. Nous devons donc adapter la ville à ces contraintes et non l'inverse comme cela se fait actuellement. Le tiers sauvage réclamé par la loi dépend de cette vision.

Aussi, **nous faut-il au contraire protéger, valoriser, développer ces activités**, Elles ne doivent pas être uniquement dépendantes des seules logiques économiques, mais bien participer à l'élaboration d'un projet de société cohérent, celui dont ces territoires ont tant besoin. **Mais comment ?**

Le but de cette journée est d'explorer les enjeux et les réponses possibles en ces domaines en confrontant les acteurs et en organisant un débat avec l'assistance. Mais avant même d'entrer dans ce débat, il faut commencer par établir un état des lieux de ces activités sur les littoraux de la région afin d'en mesurer et leur importance et leurs enjeux.

I

Etat des lieux des activités primaires en zone littorale

L'AGRICULTURE LITTORALE EN BRETAGNE

État des lieux et principales évolutions entre 1979 et 2000

Laëtitia Gaulier Cécile Landuré Céline Martin Maïwenn Richard Etudiants de Master 2 IUP d'Aménagement maritime et littoral- UBS

L'agriculture du littoral répercute plus fortement les problèmes rencontrés par l'agriculture en France alors que les espaces agricoles y jouent un rôle essentiel de production et de maintien des équilibres dans l'aménagement du territoire. Tout en restant une activité importante en termes d'occupation de l'espace, l'agriculture littorale tend à perdre ses spécificités, se privant ainsi des avantages que lui procurait la proximité avec la mer.

Dans un contexte où le tourisme représente plus de la moitié des activités économiques et de la richesse produite sur le littoral, le devenir de l'agriculture interroge. Pourtant, le maintien de l'agriculture est une composante essentielle du développement durable de nos territoires côtiers en termes d'impact environnemental, social et économique.

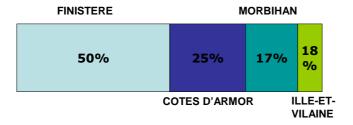
Afin de maintenir les activités agricoles sur le littoral, de valoriser au mieux leur proximité avec la mer, et de redéfinir leur place sur le territoire, il importe de les connaître et de comprendre leurs évolutions.

I. Caractéristiques agricoles de la façade maritime bretonne II.

Dans cette étude, nous considérons comme littorales, les activités agricoles exercées dans les cantons littoraux au sens de la définition donnée par la loi Littoral de 1986. En Bretagne, 52 cantons sont concernés.

La région comptait au total 51 219 exploitations en 2000, dont un quart d'exploitations littorales, soit 12 948 unités.

répartition des exploitations littorales par département en 2000



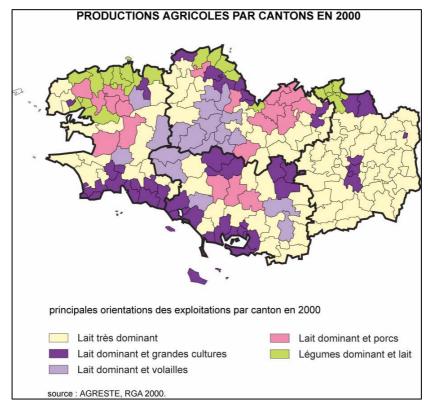
Avec 6442 exploitations en 2000, le littoral finistérien est le plus agricole de Bretagne. Cela est du à son linéaire côtier très étendu. A l'inverse, les cantons littoraux d'Île et Vilaine ont peu d'exploitations agricoles.

La surface agricole utile des cantons littoraux est de 399 691 hectares, elle représente 23% de l'espace agricole breton. Les exploitations du littoral restent plus petites que leurs cousines des terres, les exploitations de plus de 100 hectares étant peu courantes sur les côtes bretonnes.

1.La production agricole bretonne

Sur le littoral, deux productions prédominent :

- l'élevage laitier ; cette production est présente sur l'ensemble du littoral breton. Certains espaces lui sont entièrement dédiés (pointe finistérienne). On assiste ainsi à une concentration et à une intensification de la production laitière, avec l'augmentation croissante de la taille des exploitations économique et foncière et du nombre de bêtes par élevage et par hectare, ainsi qu'à la généralisation de l'usage de la stabulation. Cette modernisation s'est faite au détriment des petites exploitations.
- La production maraîchère est surtout implantée au Nord de la Bretagne. Cette zone a pendant longtemps été surnommée la ceinture dorée de la Bretagne. Limons, amendements avec des algues et douceur du climat, expliquent la bonne productivité de cette terre. Cette agriculture de qualité et à forte valeur ajoutée, basée sur des productions diversifiées et de primeurs est plus tournée vers les marchés locaux



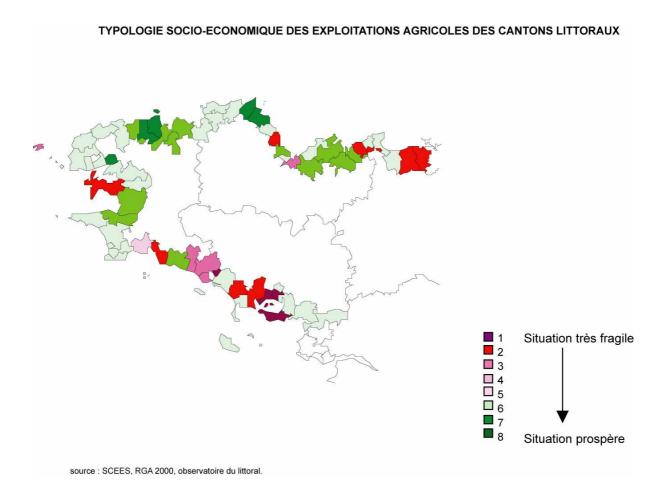
Dans la majorité des cas, la production agricole est mixte, correspondant à l'association d'au moins deux orientations agricoles. Elle est avant tout le résultat d'une recherche de sécurisation des débouchés et des revenus agricoles.

2 Caractérisation socio-économique des exploitations agricoles

Il est intéressant d'analyser l'étude de l'IFEN évaluant le niveau de fragilité de l'agriculture littorale. Celle-ci définit une échelle de viabilité des exploitations allant des plus fragiles (exploitations de petite dimension économique, exploitants très âgés...) aux plus prospères (marges brutes élevées, bon niveau de formation...).

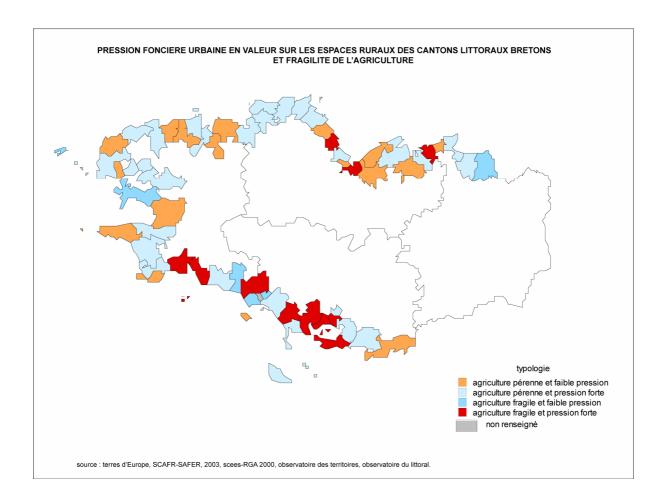
En reliant cette information aux indicateurs caractérisant les différentes pressions qui s'exercent sur le littoral (construction, tourisme, flux migratoires...), il est possible de définir les secteurs dont des terres agricoles sont susceptibles d'être libérées au profit d'autres utilisations.

Les situations sont diverses sur le littoral breton avec de nettes oppositions entre prospérité et profonde fragilité.



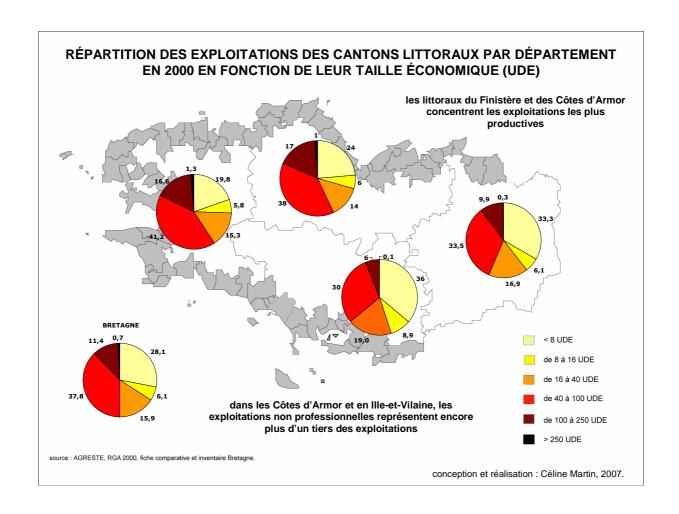
Les secteurs où l'agriculture littorale est plus fragile sont situés dans des zones où la pression de la construction et du tourisme est forte. Cette pression s'exerce principalement à la périphérie des grands pôles urbains bretons - Lorient, Vannes, Brest, Saint-Brieuc et Saint-Malo - ainsi que dans les hauts lieux touristiques de la région - Golfe du Morbihan, Sud Cornouaille, Côte de Granite rose.

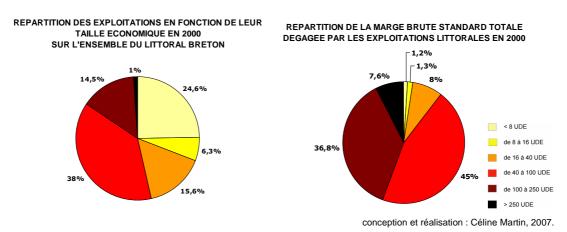
Les secteurs où l'agriculture littorale est plus fragile sont situés dans des zones où la pression de la construction et du tourisme est forte. Cette pression s'exerce principalement à la périphérie des grands pôles urbains bretons - Lorient, Vannes, Brest, Saint-Brieuc et Saint-Malo - ainsi que dans les hauts lieux touristiques de la région - Golfe du Morbihan, Sud Cornouaille, Côte de Granite rose.



Si l'activité agricole du littoral Nord de la région semble relativement préservée, il en va différemment du littoral morbihannais et des secteurs malouins et brestois où l'agriculture est plus largement exposée à la pression urbaine. La corrélation entre pression foncière et fragilité de l'agriculture est particulièrement évidente autour du Golfe du Morbihan exposé à une concurrence foncière accrue, concomitante d'une résidentialisation de l'économie.

La comparaison de cette carte avec celle des productions démontre que la spécialisation agricole d'un canton corrobore cette fragilité. Une zone agricole mixte associant des productions à forte valeur ajoutée résiste mieux aux différentes pressions. Une diversification des productions assure donc davantage la pérennité des exploitations.



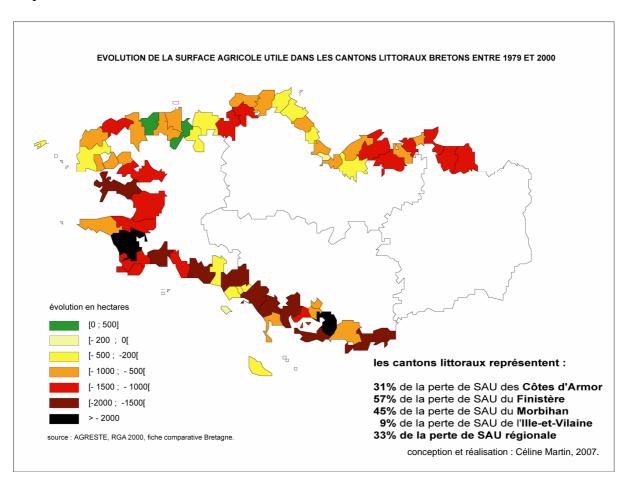


- Les exploitations les plus petites (< 8UDE) représentent près de 25% des exploitations littorales mais génèrent moins de 2% de la richesse agricole.
- 38% des exploitations se partagent 45% de la marge agricole produite sur le littoral.
- Les exploitations les plus grandes (> 250 UDE), très minoritaires, dégagent près de 8% de la marge brute.
- Il existe une corrélation forte entre faible dimension économique et caractère familial de l'exploitation.

II L'évolution des activités agricoles sur le littoral breton

1. Une diminution significative de la surface agricole littorale

La surface agricole utile (SAU) a chuté de 33% sur l'ensemble des cantons littoraux bretons entre 1979 et 2000, soit une perte nette de 56 919 hectares. Pour exemple, sur cette période, le Finistère a perdu 22410 hectares soit 57% de ses terres agricoles littorales. Le littoral breton tend peu à peu à perdre sa vocation agricole, du fait de la raréfaction de l'outil de production.



2 Une diminution du nombre d'exploitations

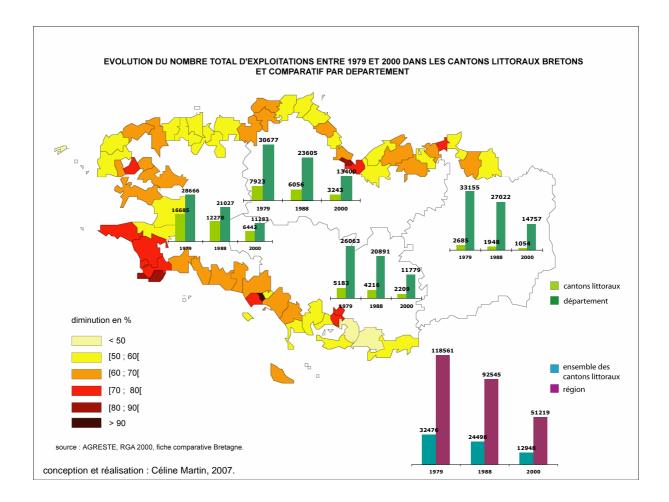
Le nombre d'exploitations diminue plus fortement dans les cantons littoraux que sur le reste du territoire breton. Ce déclin est lié tant à des facteurs internes qu'externes.

Les facteurs de déstabilisation inhérents à l'activité agricole sont en premier lieu :

- le problème de renouvellement des chefs d'exploitations,
- l'abaissement de l'âge de la retraite des agriculteurs,
- les aides massives à la cessation d'activité,
- la baisse constante des taux de marge et la dégradation de la valeur ajoutée.

Les facteurs externes, institutionnels et territoriaux sont principalement :

- l'évolution et les réformes de la politique agricole commune
- le renforcement de la législation environnementale
- les conflits d'usages croissants et les possibles concurrences entre activités primaires littorales générées par ces tensions.



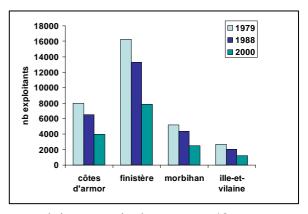
Le nombre d'exploitations agricoles a diminué de près d'un tiers en vingt ans. Mais leur productivité a augmenté en raison d'une concentration de la production. Les exploitations littorales sont aujourd'hui moins nombreuses mais plus grandes. Cette intensification a fortement modifié le paysage littoral rural, dont le principal stigmate reste le démantèlement du bocage traditionnel breton par remembrements successifs.

2. Une forte baisse du nombre d'exploitants

évolution du nombre de chefs d'exploitation et co-exploitants dans les cantons littoraux entre 1979 et 2000

	nombre d'exploitants en 1979	nombre d'exploitants en 1988	nombre d'exploitants en 2000	évolution du nombre d'exploitants entre 1979 et 2000
littoral 22	7996	6512	3940	-51%
littoral 29	16232	13305	7890	-51%
littoral 56	5181	4357	2518	-51%
littoral 35	2691	2020	1217	-55%
total littoral	32100	26194	15565	-52%
région	119103	98560	61989	-48%

source: AGRESTE, RGA 2000.



Entre 1979 et 2000, le littoral breton a perdu 52% de ses exploitants agricoles, contre 48% pour la région. Ce mouvement est encore plus significatif sur la période 1988-2000.

3 Un rajeunissement des exploitants agricoles

évolution du nombre d'exploitants âgés de plus de 55 ans entre 1979 et 2000

	nombre d'exploitants de plus de 55 ans en 1979		nombre d'exploitants de plus de 55 ans en 1988	nombre total d'exploitants en 1988	nombre d'exploitants de plus de 55 ans en 2000	nombre total d'exploitants en 2000
littoral 22	3123	7996	2656	6512	869	3940
littoral 56	2031	5181	1841	4357	590	2518
littoral 29	7249	16232	5721	13305	1634	7890
littoral 35	1083	2691	880	2020	306	1217
total littoral	13486	32100	11098	26194	3399	15565
région	47003	119100	40479	98560	13563	61989

source: AGRESTE, RGA 2000.

La part des exploitants de plus de 55 ans dans le total des exploitants du littoral breton a diminué de 75% entre 1979 et 2000. Elle représentait 42% des exploitants en 1979 contre moins de 22% en 2000. Néanmoins sur le littoral, le renouvellement des chefs d'exploitation et la reprise des structures agricoles s'avèrent plus problématiques qu'en région.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS SANS SUCCESSEUR EN 2000 DANS LES CANTONS LITTORAUX BRETONS

nombre d'exploitations

72

48

24

source : AGRESTE, RGA 2000, Tinventaire Bretagne.

4 profonde restructuration de l'emploi agricole entre 1979 et 2000

évolution de la quantité de main-d'oeuvre agricole dans les cantons littoraux entre 1979 et 2000 exprimée en UTA totales

	UTA totales en 1979	UTA totales en 1988		UTA totales	nombre d'UTA par exploitation en 1979	nombre d'UTA par exploitation en 2000
				2000		
littoral 22	12497	9108	5625	-55%	1,6	1,7
littoral 29	27591	20590	12132	-56%	1,7	1,9
littoral 56	7722	5963	2758	-64%	1,5	1,2
littoral 35	3748	2564	1442	-62%	1,4	1,4
total littoral	51558	38225	21957	-57%	1,6	1,7
région	175224	132054	75894	-57%	1,5	1,5

source: AGRESTE, RGA 2000.

Conséquence de la perte du nombre d'exploitations, la main d'œuvre agricole subit une forte restructuration. Alors que la quantité de travail fournie par exploitation reste relativement stable voire augmente sur le littoral des Côtes d'Armor et du Finistère, le nombre d'actifs familiaux diminue fortement. Entre 1979 et 2000, la main d'œuvre a baissé de 57 % sur l'ensemble des littoraux bretons, le Morbihan accusant une baisse de 62%. La professionnalisation des exploitations, à savoir l'accroissement de leur taille économique, le vieillissement de la population familiale, la mobilisation des conjointes dans un emploi extraagricole, corrélés à un désengagement des plus jeunes quant à la reprise de l'exploitation familiale expliquent ce mouvement de fond. Dans des exploitations littorales traditionnellement familiales, les actifs familiaux ont largement alimenté le déclin de la main-d'œuvre agricole.

Cependant, si les chefs d'exploitation sont 2.1 fois moins nombreux en 2000 qu'en 1979, ce recul démographique ne signifie pas une perte de vitalité économique.

évolution de la part des UTA familiales dans les UTA totales entre 1979 et 2000 dans les cantons littoraux et les départements (%)

	part des UTA familiales dans les UTA totales en 1979	part des UTA familiales dans les UTA totales en 1988	part des UTA familiales dans les UTA totales en 2000
littoral 22	89%	87%	75%
Côtes d'Armor	92%	91%	63%
littoral 29	87%	85%	68%
Finistère	94%	91%	76%
littoral 56	93%	92%	87%
Morbihan	94%	94%	88%
littoral 35	86%	89%	81%
Ille-et-Vilaine	92%	94%	88%
total littoral	88%	87%	73%
région	93%	92%	83%

source: AGRESTE, RGA 2000.

5 Une intensification de la production

évolution des systèmes fourragers entre 1979 et 2000 et chargement de bétail à l'hectare en 2000

	surface fourragère principale SFP (ha) en 1979	surface toujours en herbe STH (ha) en 1979	part de la STH dans la SFP en 1979	surface fourragère principale SFP (ha) en 2000	surface toujours en herbe STH (ha) en 2000	part de la STH dans la SFP en 2000	nombre d'unités de gros bétail (UGB) en 2000	chargement de bétail à l'hectare en 2000
littoral 22	70328	11 929	17%	42 716	5 133	12%	412 884	9,7
COTES D'ARMOR	353 433	68 318	19%	250 956	33 662	13%	1 837 186	7,3
littoral 29	135417	30 077	22%	92 987	19 513	21%	669 279	7,2
FINISTERE	303 084	53 352	18%	225 512	46 635	21%	1 551 743	6,9
littoral 56	69439	23 566	34%	43 781	11 191	26%	125 050	2,9
MORBIHAN	314 399	75 412	24%	213 313	44 477	21%	1 189 133	5,6
littoral 35	22423	12 174	54%	13 139	3 478	21%	45 544	3,5
ILLE-ET-VILAINE	400 990	157 160	39%	283 981	56 447	21%	1 196 876	4,2
région	1 371 905	354 242	26%	973 761	181 222	21%	5 774 937	5,9

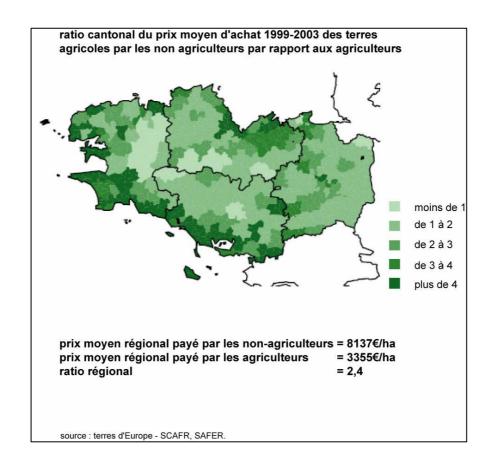
source: AGRESTE, RGA 2000.

Depuis 1979, l'accroissement du taux d'utilisation des sols agricoles et l'intensification fourragère ont profondément bouleversé les systèmes herbagers traditionnels : les prairies permanentes ont fortement décliné au profit des surfaces cultivées en céréales. L'élevage extensif a régressé : sur le littoral, un hectare de fourrage alimente en moyenne 6 têtes de bétail. Le chargement de bétail à l'hectare est particulièrement élevé dans les exploitations littorales des Côtes d'Armor et du Finistère qui dépassent la moyenne régionale.

6 L'augmentation du prix du foncier

Le littoral est aujourd'hui très convoité : cette attractivité est génératrice de mouvements migratoires, d'extension des constructions, de développement des équipements et des réseaux de communications. Aujourd'hui nécessaire sur un territoire qui tend irrésistiblement à s'orienter vers la monoactivité, et qui par là même accroît sa dépendance économique, l'essor d'une économie résidentielle induit une pression foncière et immobilière dont les premières conséquences sont l'incitation des exploitants à vendre leurs biens, d'autant que leur situation économique est fragile ; la réticence des propriétaires fonciers à louer leurs terres et à en pérenniser la vocation agricole (exemple des friches spéculatives) ; enfin, la difficulté à projeter de nouvelles installations agricoles, le prix des terres et les difficultés à assumer la construction et la mise aux normes d'un bâtiment agricole décourageant toutes initiatives. Un cercle vicieux se met en place, dont l'inflation du prix des terres agricoles et la mise en concurrence avec des acheteurs extérieurs à la profession en est la première expression. La comparaison du prix des terres agricoles classées inconstructibles dans les documents d'urbanisme payé par catégorie d'acheteurs est significative. Elle témoigne d'une certaine généralisation des comportements spéculatifs.

Le littoral morbihannais, le Sud Cornouaille, le Pays des Abers ainsi que le Pays malouin sont les espaces littoraux bretons les plus touchés par ce phénomène. Ils sont autant de signaux d'alerte d'une agriculture en danger.



Quel avenir pour l'agriculture littorale?

La fonction de l'agriculture littorale est d'abord celle de produire. Produire des denrées, des paysages, un tissu socio-économique local, une identité, un territoire. Plurielle et multifonctionnelle, elle participe *de facto* et activement à son aménagement.

Gestionnaire efficace de l'espace, elle ne peut cependant être cantonnée à ce rôle.

La question de la viabilité économique et écologique des exploitations agricoles ne saurait pourtant occulter celle de la tension foncière et du rempart que peut représenter le maintien d'une agriculture face à une urbanisation déraisonnée.

La prise de conscience des coûts écologiques et le partage des responsabilités par tous les acteurs de l'aménagement doivent prévaloir à une redéfinition de l'agriculture littorale. Celle-ci nécessite de refonder un projet de territoire auquel les agriculteurs doivent être parties prenantes.

La fragilité et la vulnérabilité de l'agriculture littorale amènent aujourd'hui les exploitants à se mettre en réseau, à adopter des démarches qualitatives, à prôner des pratiques et des productions qui participent de la différenciation territoriale.

Mais la fragilité et la vulnérabilité de l'agriculture littorale amèneront-elles à la mobilisation des pouvoirs publics, à la définition collective d'un projet politique garant des spécificités littorales ?

LA PËCHE EN BRETAGNE

Etat de la situation



Master 2, IUP « Aménagement et développement des territoires maritimes et côtiers » Dossier réalisé par Olivier GAILLARD, François GENTIL, Anne-Elen LE PAVEC, Lucie OLLIVIER

Introduction

En matière de pêche, la France compte 63 ports et 41 criées sur 5500 km de côtes. La Bretagne elle, se caractérise par ses 22 ports et ses 15 criées répartis sur 1700 km de littoral.

La Bretagne est ainsi, et de loin, la première région de pêche française. Elle marque cette place par l'importance de sa flotte, le nombre des emplois créés et la quantité et la qualité de sa production.

En effet, plus de 40 % de la production nationale s'effectue en Bretagne, et les quatre premières criées françaises sont bretonnes.

Qu'elles soient côtières, artisanales ou industrielles, tous les types de pêches sont présents dans la région, répartis entre les côtes Nord et Sud.



Valeur et tonnage des ports de Bretagne

Avec 111 156 tonnes de poisson vendu en 2006, la Bretagne est la région française qui distribue le plus de produits issus de la mer. Pour cette même année, les revenus de la pêche étaient estimés à 257,890 millions d'euros.

Saint-Malo Saint-Brieuc Total en Bretagne 257 890 Douamene Concarneau Lorient 46 860 111 156 19 244 Quartier Quantité 103 730 1 003 5 590 Auray e Guilvine Audierne 915 5410 Brest 1.367 6 930 Quantité du poisson vendu (en tonnes 5 736 4 160 Valeur du poisson vendu (en millier <mark>d'euros</mark>) 3 707 14570 Morlaix

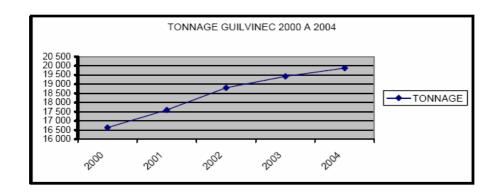
Quantité et valeur de poissons vendus en 2006, dans les principaux ports de pêche bretons :

Les ports du Guilvinec, de Saint-Malo et de Lorient sont les ports de pêche les plus importants en tonnage. A eux trois, ils distribuent plus des deux-tiers de la quantité totale de poisson vendu en Bretagne. Mais les recettes du poisson vendu à Saint-Malo restent marginales, alors que les ports du Guilvinec et de Lorient représentent près de 60% des revenus de la pêche en Bretagne (contre 48% en tonnage).

Si on rapporte la quantité de poisson vendu à la tonne, la valeur ajoutée du poisson est en moyenne de 2 320 € la tonne pour la région en 2006. Cependant, ce chiffre masque d'importantes inégalités entre les ports de pêches de Bretagne. En effet, 3 groupes semblent se distinguer :

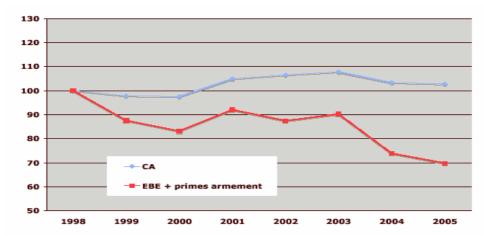
- les ports majeurs (Le Guilvinec, Lorient, Saint-Brieuc, Concarneau) vendent du poisson de moyenne qualité, au prix de 2 500 € la tonne en moyenne ;
- les ports les plus petits (Morlaix, Brest, Auray, Audierne) offrent du poisson de bonne qualité puisque la tonne se vend entre 4 000 et 6 000 € en moyenne ;
- Deux ports vendent du poisson à bas prix (Douarnenez et Saint-Malo), puisque le prix d'une tonne de poisson n'atteint pas 1 000 € (633 € pour Saint-Mab et 725 € pour Douarnenez).

Ainsi, Saint-malo est le deuxième port breton en tonnage et seulement le cinquième en valeur ajoutée. On retrouve la même chose pour le port de Douarnenez, qui se situe en sixième place pour le tonnage et qui est le dernier port de pêche breton en matière de valeur ajoutée.





Ces deux graphiques présentent l'évolution du tonnage et du revenu de la pêche pour le port du Guilvinec entre 2000 et 2004. On peut constater que le tonnage et la valeur n'ont cessé d'augmenter pendant cette période. Si on regarde les taux d'évolutions, on remarque que les revenus de la pêche ont augmenté plus vite que le tonnage entre 2000 et 2004 (hausse de 25,5 % de la valeur contre une hausse de 20% du tonnage). Ceci traduit un accroissement constant du prix moyen, qui est passé de 3,29 € en 2000 à 3,46 € en 2004.



Ce dernier graphique indique l'évolution de l'EBE (Excédent Brut d'Exploitation) et du chiffre d'affaire entre 1998 et 2005 pour la pêche maritime bretonne, avec un indice base 100 en 1998. On peut observer une stagnation plus ou moins régulière du chiffre d'affaire pendant cette période, alors que l'EBE n'a cessé de diminuer. Ceci est dû à la hausse des charges d'exploitations et des consommations intermédiaires, et notamment à celle du prix du carburant.

Typologie des pêches

La pêche professionnelle regroupe plusieurs types de pêche qu'il est nécessaire de différencier. Ainsi, les ports bretons présentent différentes orientations qui dépendent de leur bassin de pêche mais également des choix des artisans et des armateurs.

La pêche artisanale ou côtière est la plus diversifiée et occupe de nombreuses personnes :

- <u>bateaux</u> de petite taille (6 à 25 mètres) et de nombreuses techniques
- marée durant quelques heures à plusieurs jours
- 1 à 15 hommes d'équipage par bateau

La pêche industrielle ou hauturière fournit l'essentiel des captures en poisson et autres ressources halieutiques :

- chalutiers de 30 à 50 mètres
- les sorties s'étalent sur des marées de 10 à 15 jours et le poisson est très souvent conditionné à bord.
- 10 à 25 hommes par bateau

La grande pêche se déroule en haute-mer :

- bateaux atteignant 110 mètres de long
- campagnes pouvant durer plusieurs mois
- un équipage comptant jusqu'à 60 hommes dans le cas des <u>navires-usine</u>s transformant le poisson à bord.

Rappels:

- La pêche hauturière est effectuée par des navires de 18 à 50 mètres, qu'ils soient artisans ou industriels. Le critère est de faire plus de 96 heures de mer d'affilée. Les navires de 50 mètres sont rares en France actuellement, exceptés les thoniers océaniques, et relèvent plutôt de la grande pêche.
- La pêche artisanale n'est pas forcément côtière.
- Un artisan est un armateur qui possède au maximum deux navires d'une longueur maximale de 24 mètres. Ce genre de navires, bien qu'artisans, font de la pêche hauturière.

La législation française a classé les genres de pêche ainsi :

Type de pêche	Critères de classification
Petite pêche	Absence inférieure à 24 h
Pêche côtière	Absence comprise entre 24 et 96 h
Pêche au large	Absence comprise entre 96 h et 20 jours
Grande pêche	Navires de jauge supérieur à 1000 tx ou absence
	supérieure à 20 jours pour les navires de plus de 150
	tx de jauge

La Bretagne est la région française la plus concernée par la pêche maritime. Près de 30 % des navires de pêche de France métropolitaine en activité sont immatriculés en Bretagne et plus de la moitié des bateaux consacrés à la grande pêche ou à la pêche au large sont bretons. La flottille bretonne réalise près de la moitié des captures, avec 280 900 tonnes en 2005 (301 700 tonnes en 2004). Le thon représente la moitié de ce tonnage, les crustacés 5 % et les coquillages 6 %. Les ventes dans les ports bretons diminuent un peu chaque année.

En Bretagne nord, c'est la pêche côtière qui prédomine : coquilles Saint-Jacques et seiches à Saint-Brieuc et Saint-Malo, araignées à Paimpol, tourteaux à Morlaix, etc. Il n'existe plus à Saint-Malo que deux navires armés pour la grande pêche en Atlantique Nord. Quelques chalutiers de pêche au large exploitent les eaux de la Manche et de la Mer d'Irlande.

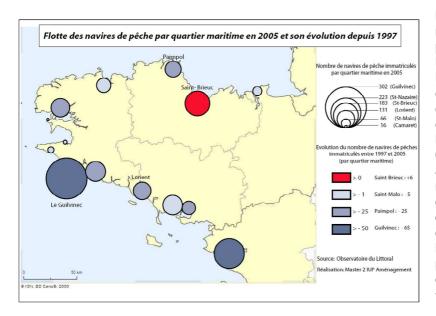
En Bretagne sud, tous les types de pêche sont représentés :

- pêche industrielle et semi-industrielle à Douarnenez, Concarneau et Lorient : morue, lieu noir, baudroie, grenadier au nord et à l'ouest des Iles Britanniques
- pêche au large à Douarnenez, Le Guilvinec, Saint-Guénolé, Loctudy, Lesconil, Concarneau, Lorient, d'une grande variété d'espèces dans le Golfe de Gascogne, en Manche, en Mer d'Irlande, au nord de l'Écosse et des îles Fároé
- pêche artisanale côtière d'espèces de haute valeur : langoustines, baudroies, merlus, coquilles Saint-Jacques, bars, soles. Ce secteur regroupe le plus grand nombre de bateaux : 82% des navires bretons pêchent dans les eaux territoriales (12 milles), de façon permanente ou temporaire

La pêche côtière est en nette diminution. Si l'état des ressources peut être mis en cause, il faut aussi retenir la dégradation de la qualité de l'écosystème littoral. Parallèlement aux diminutions de rendement induites par une surpêche, différents impacts environnementaux agissent sur les ressources marines : les pollutions, l'altération ou la destruction de certains habitats (zones servant de frayères ou nourriceries, herbiers auxquels est associée toute une faune de poissons et d'invertébrés, altération de fonds marins « labourés » par le chalutage par exemple), la prolifération d'une espèce plus ou moins nuisible par suite de l'eutrophisation ou par introduction accidentelle, etc. L'activité des pêches maritimes professionnelles est très fortement dépendante du milieu naturel. Préserver

l'environnement marin et côtier contribue à maintenir une activité de pêche côtière économiquement significative dans notre région.

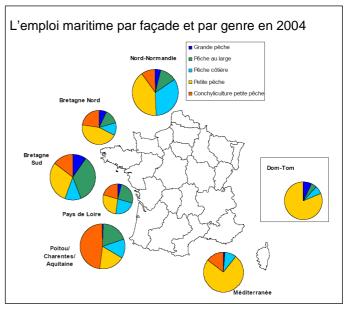
Les flottes et l'emploi maritimes dans la pêche bretonne



La répartition de la flotte des navires de pêche en Bretagne présente une concentration dans quartiers maritimes littoral sud. Ainsi en 2005, on dénombrait plus de 300 navires de pêche immatriculés dans le quartier maritime du Guilvinec, le plus gros port de Bretagne. Cependant, ce dernier quartier a connu l'évolution la plus négative des quartiers bretons en perdant 65 navires de pêche entre 1997 et 2005. Seul le quartier maritime de Saint-Brieuc connaît une évolution positive sur la même période, en comptant 6 navires de pêche immatriculés supplémentaires.

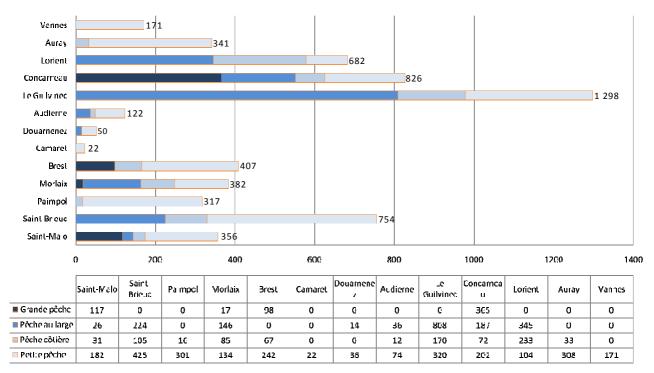
En ce qui concerne l'emploi maritime, il est semble intéressant de replacer les façades littorales bretonnes dans le contexte français.

Sur toutes les façades du littoral français, la petite pêche concerne bon nombre d'emplois maritimes. Quant à la répartition des emplois au sein des autres types de pêche, on note une différence entre les différentes façades du littoral français mais également entre les deux façades bretonnes. Le littoral sud compte par exemple de nombreux emplois dans la pêche au large contrairement au littoral Nord où la conchyliculture semble peser bien plus dans l'emploi maritime.



Le contexte de l'emploi maritime en France étant posé, nous pouvons maintenant cibler notre approche sur la Bretagne, territoire de notre analyse. Le graphique suivant présente la répartition des marins pêcheurs selon le port d'attache d'une part, et selon leur genre de navigation, d'autre part. On dénombre en Bretagne seulement 11% des marins pêcheurs pratiquant la grande pêche contre 44% exerçant la petite pêche. Près d'un quart des marins pêcheurs bretons sont inscrits dans le seul quartier maritime du Guilvinec mais aucun d'entre eux ne pratique la grande pêche.

NOMBRE DE MARINS PÊCHEURS PAR GENRE DE NAVIGATION EN 2006



Nous avons montré en premier lieu l'évolution du nombre de navires de pêches recensés par quartier maritime et en l'occurrence leur diminution pour la plupart. Suivant cette malheureuse tendance, l'évolution du nombre de marins pêcheurs (dont la durée d'embarquement est supérieure à 3 mois) est toute aussi négative. En Bretagne, le nombre de marins-pêcheurs a diminué de 20% entre 1998 et 2006 en passant de 7224 à 5728 (chiffres INSEE et Rapport CESR Mer et Littoral). Une baisse progressive mais qui présente cependant une accélération sur les deux dernières années en perdant plus de 700 inscrits entre 2004 et 2006.

LA CONCHYLICULTURE EN BRETAGNE Etat de la situation

Dossier réalisé par Muriel LOVITON et Matthieu LAVESNE Etudiants de Master 2 IUP d'Aménagement maritime et littoral -UBS

La conchyliculture est la principale branche de l'aquaculture française et exploite près de 20 000 ha du littoral métropolitain. La conchyliculture française se classe au 2ème rang européen, avec une production moyenne de 200 000 tonnes de coquillages par an pour un chiffre d'affaire de l'ordre de 630 millions d'euros.

La Bretagne est la deuxième région conchylicole française, après le Poitou-Charentes. En effet la région est le premier producteur de moules et le second d'huîtres au niveau national. En Bretagne, cette activité revêt une importance particulière car elle génère environ 4 000 emplois directs, elle contribue au façonnement des paysages côtiers bretons et véhicule une image d'authenticité.

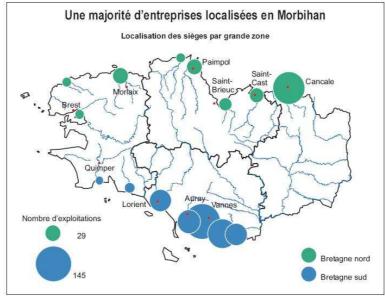
Localisation

En Bretagne, les superficies destinées à l'élevage des coquillages représentent près de la moitié des superficies exploitées en France. Elles sont d'abord exploitées pour la production d'huîtres et sont à plus de 60% localisées dans le Morbihan.

En 2002, 682 entreprises conchylicoles ont leur siège social en Bretagne : 558 produisent des huîtres, 204 des moules. Les 34 des entreprises élèvent des huîtres et plus d'une entreprise sur quatre produit les deux.

Pour la Bretagne Nord, les principales zones de production sont la baie de Cancale, St-Cast-le-Guildo, la baie de St-Brieuc, Paimpol, Morlaix, les Abers et Brest. Pour la Bretagne Sud, les entreprises occupent des rivières réputées comme Belon, Étel, Crac'h ou Auray, mais aussi une partie du Golfe du Morbihan, la Baie de Quiberon, la

presqu'île de Rhuys, et l'embouchure de la Vilaine.



Source: Agreste - Recensement de la conchyliculture 2002

Il est important de noter que 10% des ateliers d'exploitations situés en Bretagne appartiennent à des entreprises hors région.

En revanche, 7% des ateliers d'exploitations des entreprises bretonnes sont situés hors région.

Structuration de la filière

Les conchyliculteurs sont regroupés au sein d'organismes professionnels spécifiques : les Sections Régionales Conchylicoles (SRC), il en existe deux en Bretagne :

- la SRC Bretagne Nord a son siège à Morlaix. Elle regroupe les conchyliculteurs des départements d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-d'Armor ainsi que ceux dont les concessions sont situées à l'estran du nord Finistère jusqu'à la ligne séparative des communes de Crozon et de Roscanvel.
- la SRC Bretagne Sud a son siège à Auray. Elle regroupe les professionnels du Sud Finistère à partir de la commune de Roscanvel, ceux des départements du Morbihan ainsi que ceux des communes de Loire Atlantique situées au nord de l'estuaire de la Loire.

Production

La production de moules (mytiliculture) en Bretagne Nord s'élève à près de 16 000 tonnes par an (t/an). La culture se fait le plus souvent sur bouchots. La baie du Mont St Michel avec le port du Vivier-sur-Mer regroupe à elle seule 90 mytiliculteurs produisant 10 000 t/an. En Bretagne Sud, la production est d'environ 2 000 t/an essentiellement dans la région de Pénestin.

Au total, cela place la Bretagne en tête des régions productrices de moules avec près de 30% de la production nationale, la France étant le troisième producteur européen de ce mollusque.

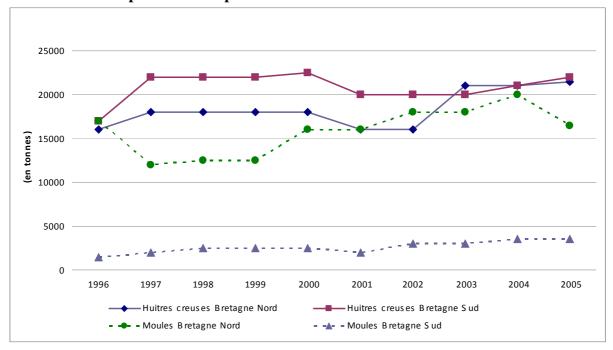
La production d'huîtres (ostréiculture) concerne l'ensemble des bassins conchylicoles. Cela représente une production annuelle de l'ordre de 20 000 tonnes en Bretagne sud et 16 000 tonnes en Bretagne Nord soit 28% de la production française d'huître, la région française la plus productrice restant le Poitou-Charentes. La Bretagne est la seule à produire des huîtres plates (1 500 à 2 000 tonnes par an).

Estimation de printemps de prévision de stock pour 2006/07 (en tonnes)

Prévisions 2006/07	Huîtres creuses	Moules		Huîtres plates	Totaux
		bouchot	autres		
Normandie/Mer du Nord	27 000	22 000	/	/	49 000
Bretagne Nord	26 000	18 000	500	1 500	46 000
Bretagne Sud	15/20 000	3 000	/	200	20 700
Pays de la Loire	9 500	10 600	/	/	14 800
Poitou Charente	27 500		2 500	2 500	35 300
Arcachon Aquitaine	8 500	/	/	/	8 500
Méditerranée	10 000	/	6 000	/	16 000
Totaux	126 000	53 600	9 000	1 700	190300

Source : Comité national de la conchyliculture

Évolution de la production depuis 1996 en huîtres creuses et en moules



Données : CNC ; Conception : Muriel Loviton

La production n'est pas stable une année sur l'autre, en huîtres ou en moules, mais est globalement en augmentation depuis 1996, et notamment les 3 dernières années.

68 tonnes de coquillages sont vendues par entreprise expéditrice. À chaque coquillage son circuit de commercialisation. La vente directe représente le premier débouché pour les huîtres. Les moules partent surtout chez les grossistes et les revendeurs.

Les ventes de coquillages pour la consommation dépassent 50 000 tonnes en Bretagne en 2001, soit 27 % du tonnage national (19 % pour les huîtres creuses et 43 % pour les moules de bouchot). Ce n'est qu'une partie de la production bretonne de coquillages, car toutes les entreprises ne vendent pas de coquillages au stade final, c'est-à-dire pour la consommation. Seulement 513 entreprises bretonnes réalisent ces ventes. Les produits semi-finis à différents stades de l'élevage s'échangent entre entreprises et même entre régions. Pour les huîtres creuses notamment la Bretagne produit 27 % du tonnage national.

Occupation de l'espace

L'activité conchylicole bretonne exploite 8 500 hectares (recensement de 2001) du Domaine Public Maritime (1 500 hectares pour les moules, 5 250 hectares pour les huîtres plates et creuses, 1 750 hectares d'élevages mixtes ou pour d'autres coquillages). Le domaine maritime étant inaliénable, il est accordé à une personne « concessionnaire » le droit d'exploiter un espace délimité.

	Surfaces of	exploitées	Longueurs exploitées		
Données 2001	Huitres et autres coquillages	Répartition	Moules	Répartition	
Bretagne Nord	2 103 ha	29,9%	486 km	76,9%	
Bretagne Sud	4 927 ha	70,1%	146 km	23,1%	
Total Bretagne	7 030 ha	100%	632 km	100%	

Source : Agreste Bretagne, 2003 – Recensement de la conchyliculture : La Bretagne, grande région conchylicole. Mai 2003. DRAF Bretagne. (données 2001 SCEES)

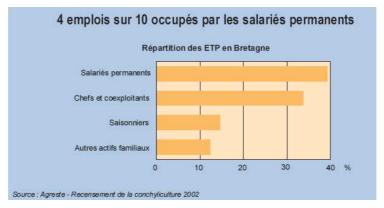
Les entreprises conchylicoles bretonnes sont deux fois plus grandes en surface que les entreprises françaises.

Emploi

L'activité conchylicole bretonne est portée par près de 900 exploitants et 400 membres de leur famille.

Le plein temps est de règle pour les chefs d'entreprise (les ¾). Rares sont ceux qui exercent une deuxième activité professionnelle. Les autres membres de la famille travaillent fréquemment pour l'exploitation (1 065 équivalents temps plein).

Le secteur emploie aussi une main-d'.œuvre salariée importante : 900 ETP en salariés permanents, et 340 ETP en salariés saisonniers.



On compte 117 femmes à la direction des entreprises, dont la moitié en couple coexploitant (56). 230 conjointes d'exploitants sont aussi impliquées dans la vie des exploitations. Au total, la population active féminine correspond à 300 ETP, soit 28% de l'ETP familial.

Conclusion

La conchyliculture occupe une place très importante en Bretagne, et notamment sur les espaces côtiers, aux points de vues économique, environnemental, culturel et social. Activité traditionnelle forte, la conchyliculture doit faire face à la multiplication des usages du littoral, à savoir la concurrence avec le nautisme, le tourisme, la pression foncière, les autres activités de pêche et les activités balnéaires ; mais aussi la difficulté croissante de maintenir des eaux de qualité face à une réglementation de plus en plus stricte.

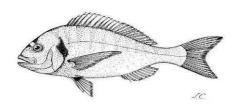
Références bibliographiques et sites internet

Rapport CESR « La mer et le littoral en Bretagne - Pour une ambition régionale », octobre 2001.

Agreste, Recensement de la conchyliculture 2003.

<u>www.bretagne-environnement.org</u> (réseau d'information sur l'environnement en Bretagne) <u>www.huitres-de-bretagne.com</u> (Section régionale conchylicole de Bretagne Sud) <u>www.cnc-france.com</u> (Comité National de la Conchyliculture)





FICHE BILAN SUR L'AQUACULTURE

Et

LES CULTURES MARINES EN BRETAGNE

Dossier réalisé par : Laetitia LASSEIGNE Master 2 « Aménagement des territoires maritimes et côtiers »





LA PISCICULTURE MARINE EN FRANCE

En Europe, la pisciculture marine est passée de quelques centaines de tonnes, en 1985, à plus de 130 000 tonnes. Pionnière en Europe dans le domaine de l'élevage marin, la France atteint aujourd'hui une production de plus de 8 500 tonnes.

La moitié des entreprises a été créée entre 1985 et 1989. D'autres ont été créées entre 1989 et 1997. Depuis cette période, le nombre annuel de créations s'est nettement ralenti compte tenu de la difficulté d'accès à de nouveaux sites. Aujourd'hui, une soixantaine de sites assure la production en légère augmentation.

LA PISCICULTURE MARINE EN FRANCE

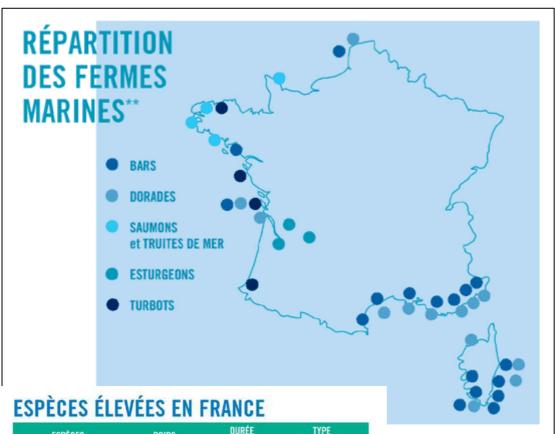
En Europe, la pisciculture marine est passée de quelques centaines de tonnes, en 1985, à plus de 130 000 tonnes. Pionnière en Europe dans le domaine de l'élevage marin, la France atteint aujourd'hui une production de plus de 8 500 tonnes.

La moitié des entreprises a été créée entre 1985 et 1989. D'autres ont été créées entre 1989 et 1997. Depuis cette période, le nombre annuel de créations s'est nettement ralenti compte tenu de la difficulté d'accès à de nouveaux sites. Aujourd'hui, une soixantaine de sites assure la production en légère augmentation.

La pisciculture marine en France

Apparue au début des années 1970, la pisciculture marine regroupe aujourd'hui une cinquantaine d'entreprises réparties sur 52 sites et emploie 512 personnes qui assurent une production d'environ 6 000 tonnes. Le chiffre d'affaires s'élève à 46.8 millions d'€. Ce secteur est très concentré car les 8 plus grosses entreprises réalisent les trois quarts des ventes. Les exploitations sont généralement spécialisées soit dans la production d'alevins, soit dans le grossissement des poissons. Les trois principales espèces élevées sont le bar (3 600 tonnes), la dorade royale (1 400 tonnes) et le turbot (950 tonnes). Les entreprises de pisciculture marine exportent en moyenne la moitié de leur production.

En 2003, la France a importé 4500 tonnes de dorade (dont 65% de Grèce et 18% d'Espagne) et 2452 tonnes de bar (dont 72% de Grèce et 9% du Royaume Uni). Grâce à l'avance technologique des entreprises françaises, l'exportation des alevins avoisine 60% de la production qui s'élève à 31 millions d'unités. Les poissons d'élevage marins sont carnivores et consomment des aliments fabriqués à partir de farines et d'huiles de poissons. L'arrêté du 14 novembre 2000, interdisant l'utilisation des farines contenant des animaux terrestres, s'ap



ESPÈCES	POIDS	DURÉE D'ÉLEVAGE	TYPE D'ÉLEVAGE
BAR	Poisson de 300/450 g	20 mois	Bassin à terre : mer du Nord et côte atlantique
DAURADE	Poisson de 1 kg et +	30 mois	Cages flottantes en mer méditerranée
TURBOT	Poisson de 800 g Poisson de 1,5 kg	18 mois 24 mois	Bassin à terre : sur la façade atlantique
ESTURGEON	Poisson de 700 g Caviar	14 mois 7 ans pour obtenir un poisson mature	Etang ou en bassin par dérivation d'un cours d'eau
MAIGRE	Poisson de 700 g Poisson de 2 kg	12 mois 24 mois	Bassin à terre : mer du Nord Cages flottantes en mer méditerranée
SAUMON	Poisson de 2/3kg	24 mois	Cages flottantes en Normandie et en Bretagne

Source : CIPA.

LOI D'ORIENTATION SUR LA PÊCHE MARITIME ET LES CULTURES MARINES

Loi n° 97-1051 du 18 novembre 1997

Cette loi concerne l'orientation de la politique des pêches maritimes, des cultures marines et des activités halio-alimentaires. Les objectifs de cette politique sont en particulier de faciliter l'adaptation de la filière aux marchés et la promotion d'une politique de qualité et d'identification des produits.

Article 1er

« La politique des pêches maritimes, des cultures marines et des activités halio-alimentaires a pour objectifs, en conformité avec les principes et les règles de la politique commune des engagements internationaux pêches dans respect des le a) De permettre d'exploiter durablement et de valoriser le patrimoine collectif que constituent les ressources halieutiques auxquelles la France accède, tant dans ses eaux sous juridiction ou souveraineté que dans les autres eaux où elle dispose de droits de pêche en vertu d'accords internationaux oи dans les zones de haute mer b)Defavoriser le développement dela recherche dans la filière c) De faciliter l'adaptation aux marchés intérieurs et extérieurs de la filière des pêches maritimes et des cultures marines, qui comprend les activités de production, de transformation decommercialisation d) De promouvoir une politique de qualité et d'identification des produits ; e) De créer les conditions assurant le maintien et le renouvellement d'une flotte adaptée à ces objectifs ainsi que le développement et la modernisation des entreprises de l'aval de la filière ; f) De développer les activités de cultures marines, notamment en veillant à la qualité du g) D'assurer la modernisation et le développement d'activités diversifiées au bénéfice de l'économie des régions littorales. »

Article 40

Le premier alinéa de l'article L. 311-1 du code rural est complété par une phrase ainsi rédigée : << Les activités de cultures marines sont réputées <u>agricoles</u>, nonobstant le statut social dont relèvent ceux qui les pratiquent. >>

L'AQUACULTURE EN BRETAGNE

On distingue une **aquaculture traditionnelle** très développée en Bretagne basée sur l'exploitation de l'huître et de la moule (conchyliculture) et une **aquaculture marine dite** « **nouvelle** » qui a peu progressé ces trente dernières années et dont la production est plus axée sur le poisson (truite, saumon, bar, daurade, turbot), les algues et la palourde. Elle ne représente actuellement que 5% du tonnage de l'aquaculture traditionnelle dans la Région.

Les **cultures marines** toutes espèces confondues occupent plus de 10 000 ha sur le domaine public maritime de Bretagne. L'aquaculture est une composante majeure de l'économie littorale ; elle génère environ 4 000 emplois directs, elle contribue au façonnement des paysages côtiers bretons et véhicule une image d'authenticité. La localisation des zones d'élevage dépend de la morphologie côtière, de l'ancienneté de l'activité et des techniques de production.

Activités économiques situées à l'aval des bassins versants, les cultures marines sont très sensibles aux pollutions, nécessitant une eau de qualité bactériologique et sans polluant. De plus, ces activités se trouvent directement en compétition spatiale avec l'urbanisation et le tourisme (la plaisance en particulier).

Une aquaculture traditionnelle prépondérante

Le parc breton est constitué de 7 principaux bassins conchylicoles : la baie du Mont-St-Michel, la baie de St- Brieuc, le secteur de Paimpol, la baie de Morlaix, le Pays des abers, la rade de Brest et le sud du Morbihan. On dénombrait 1 200 entreprises et 4 023 emplois en février 2000 liés à l'aquaculture.

La **production de moules** en Bretagne Nord s'élève à près de 20 000 t/an. La culture se fait le plus souvent sur bouchots. La baie du Mt St Michel avec le port du Vivier-sur-Mer regroupe à elle seule 90 mytiliculteurs produisant 10 000 t/an. En Bretagne Sud la production est d'environ 2 500 t/an essentiellement dans la région de Pénestin. Au total, cela place la Bretagne en tête des régions productrices de moules avec près de 37% de la production nationale, la France étant le troisième producteur européen de ce mollusque.

La **production d'huîtres** concerne l'ensemble des bassins conchylicoles. Cela représente une production annuelle de l'ordre de 24 000 tonnes en Bretagne sud et 20 000 tonnes en Bretagne Nord soit 20% de la production française d'huître, la région française la plus productrice restant le Poitou-Charentes. La Bretagne est la seule à produire des huîtres plates (1 500 à 2 000 tonnes).

L'Aquaculture nouvelle



La pisciculture

Les principales espèces produites en Bretagne sont la truite et le saumon et marginalement le bar, la daurade et le turbot. La Bretagne produit 13 à 14 000 tonnes de poissons d'élevage par an ; ce qui la place au premier rang des régions aquacultrices françaises avec une légère avance sur l'Aquitaine24.

A Camaret-sur-Mer (29), la société ELSAMER exploite depuis 1990 la truite fario en mer d'après un transfert de technologie de l'INRA25. Il s'agit de la seule entreprise privée en Europe qui pratique un tel élevage. D'autres entreprises ont abandonné leur activité, c'est le cas de la société SALMOR pour l'élevage du saumon en barges au large de la baie de Morlaix.

En ce qui concerne l'élevage de poissons, la concurrence est aussi rude face à des pays étrangers pratiquant des investissements intensifs comme la Norvège ou l'Ecosse et qui peuvent inonder le marché de saumon ou d'autres espèces. Cette concurrence explique les difficultés que les éleveurs de truites doivent surmonter. Les conditions environnementales appuient cette concurrence. Il est difficile de rentabiliser les exploitations dans la mesure où les investissements à engager sont très importants. Ceci conduit les investisseurs à se tourner vers des espèces dont on maîtrise mieux la production et la commercialisation, le turbot par exemple. Ajoutée à cela, la nécessité de réduire les coûts de revient devrait sélectionner les seuls gros investisseurs capables de supporter ces engagements et les amener à dominer le secteur.

Les algues

La Bretagne est la principale zone littorale d'Europe pour le ramassage des algues sur le plateau littoral du Léon-Mer d'Iroise (Finistère) avec une production annuelle de près de 60 000 tonnes qui correspond à la demande des usines locales.

La vénériculture (élevage des palourdes) a manifesté un essor prometteur au cours des années 80, grâce à la mise au point de techniques d'écloserie et de grossissements adaptées à l'espèce japonaise. Cependant, elle n'est plus maintenant qu'une activité marginale en Bretagne, suite à la maladie de l'anneau brun, d'origine bactérienne, et surtout à la concurrence de pêcheries sur les gisements naturels (Italie et Golfe du Morbihan). De 1000 à 2000 tonnes sont produites annuellement sur le site.

La coquille Saint Jacques est aujourd'hui cultivée commercialement, quoiqu'à petite échelle, en rade de Brest, par le Comité Local des Pêches Maritimes, dont les adhérents récoltent près de 50% de leur production à partir de coquilles produites en écloserie puis semées sur site.

Maintenir et moderniser l'activité aquacole

Une modernisation devrait impliquer une meilleure organisation de la filière aquacole et de la profession afin de mieux faire valoir ses intérêts et ses choix auprès des acteurs économiques et des pouvoirs publics.

Il apparaît en effet que maintenir la conchyliculture est primordial si l'on souhaite conserver un littoral vivant, d'autant plus que cette activité est présente toute l'année. L'une des voies pour améliorer la valorisation et l'image des produits pourrait passer par l'obtention de labels tels que les AOC, labels rouges et signes européens IGP (Indication Géographique Protégée) qui se développent.

Les conchyliculteurs peuvent aussi avoir accès au CTE agricoles (Contrats Territoriaux d'Exploitation). Ce contrat permet à l'agriculteur d'être rémunéré pour ses actions en faveur de l'entretien du Domaine Public Maritime, de la remise en valeur des claires (marais utilisés pour l'affinage des huîtres), du développement du tourisme agricole, ou de la création d'emploi. Cette aide est cumulable avec celles de la Région ou de l'Europe. Cette démarche a le mérite de participer à l'entretien de la bande littorale.

Source: rapport CESR « La mer et le littoral en Bretagne », 2001.

Etat des lieux de la pêche à pied en Bretagne



Dossier réalisé par : COPY Benjamin, LORENZINI Andy Master 2, IUP « Aménagement des territoires maritimes et côtiers » UBS

Définition

Il s'agit d'une activité de cueillette exercée le long du rivage sans recours à une embarcation. Elle peut être une activité d'appoint ou représenter l'unique source de revenus du pêcheur. La morphologie de l'estran est un facteur déterminant, en conséquence cette activité ne s'est pas développée de manière homogène sur l'ensemble du littoral.

La pêche à pied : une activité ancrée sur un territoire

Pendant de nombreux siècles, cette activité de cueillette était une ressource complémentaire pour les paysans proches de l'océan ou les familles de pêcheurs. Cette pêche a permis à de nombreuses populations de bénéficier de cet apport de nourriture qui est loin d'être négligeable. Mais il était très difficile de vivre de cette activité.

Deux pratiques de pêche :

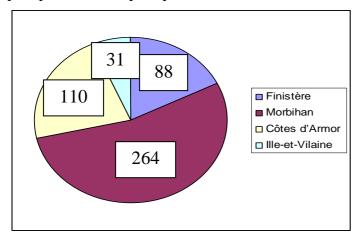
- la pêche à pied professionnelle :

Le statut du pêcheur à pied professionnel a été éclairci par le décret du 11 mai 2001, « réglementant l'exercice de la pêche maritime à pied à titre professionnel ». Il est soumis à la détention d'un permis délivré par le Préfet du département pour une durée d'un an renouvelable. Ce permis impose au pêcheur de « s'engager à participer à des programmes de gestion de la ressource ». Le présent décret fixe également de nombreuses obligations au pêcheur à pied professionnel comme l'obligation de déclaration statistique et de commercialisation par l'intermédiaire d'un centre d'expédition de coquillages destinés à la consommation humaine.

- La pêche à pied amateur : elle connaît depuis une dizaine d'année un essor important. Elle a beaucoup d'impact sur la ressource en coquillages et la pression exercée par cette activité de loisir n'est actuellement ni évaluée, ni maîtrisée. Cela entraîne une mise en concurrence de ces deux types de pêches sur l'accès à la ressource.

La pêche à pied en Bretagne

En Bretagne nous comptabilisons 493 pêcheurs professionnels. Une majorité des pêcheurs à pied professionnel pratiquent dans le Morbihan.



Source: affaires maritimes

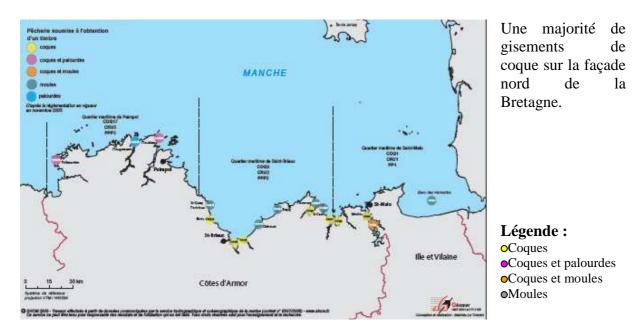
Nous pouvons morceler le littoral breton en deux grands écosystèmes : « milieux sableux à vaseux » et « milieux rocheux » :

Dans les « milieux rocheux » nous trouvons une multitude d'espèces comme les Bernigs, bigorneaux, moules, huîtres, ormeaux, pouces pieds, oursins...

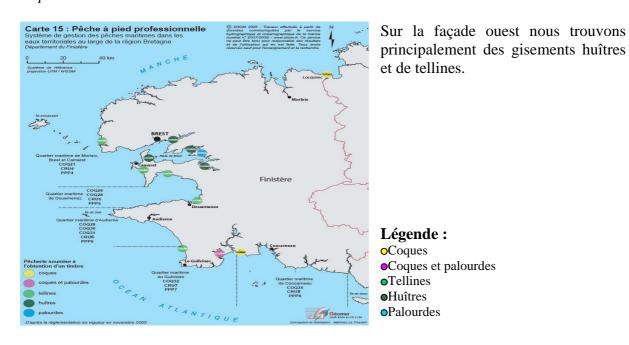
Dans les « milieux sableux à vaseux », plus pauvres nous trouvons des espèces comme les coques, tellines, clams, couteaux, palourdes, praires.

Cartes des gisements de coquillages en Bretagne :

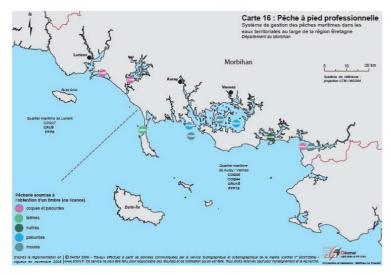
Départements des Côtes d'Armor/Ile et Vilaine :



Département du Finistère :



Département du Morbihan :



Au sud, les gisements dominants sont ceux des palourdes.

Légende :

•Coques et palourdes

Tellines

Huîtres

•Palourdes

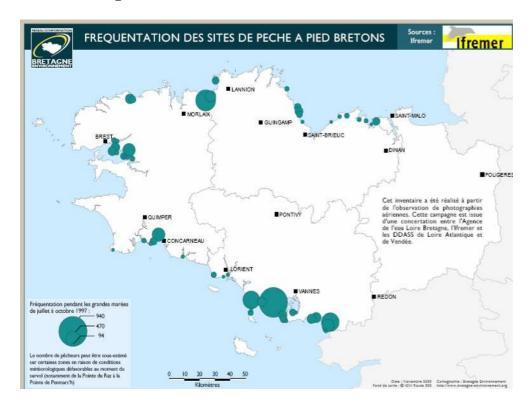
•Moules

D'après ces cartes, nous pouvons observer que les gisements et les espèces produites sont très différenciés et ciblés sur certaines zones, en effet la nature des fonds impacte considérablement sur les espèces rencontrées.

Quelques chiffres de la pêche à pied en Bretagne :

En Bretagne, certaines activités de pêche à pied sont aujourd'hui en déclin. C'est le cas de la pêche aux engins fixes qui conserve cependant, en certains endroits, une valeur patrimoniale et touristique (tésures et pêcheries fixes de la baie du Mont St Michel). La pêche à pied des bivalves reste, au contraire, bien présente et semble en voie de structuration sur plusieurs secteurs. Les quantités récoltées annuellement de coquillages sont très variables. Selon le rapport du CESR : « la mer et le littoral en Bretagne » en 2001 : quelques milliers de tonnes pour les palourdes japonaises (golfe du Morbihan), de 800 à 1000 tonnes pour les coques (principalement sur les gisements des Côtes d'Armor), de 100 à 300 tonnes pour les donax (ou tellines) (Baie de Douarnenez, Etel), enfin quelques dizaines de tonnes de moules en baie de Saint-Brieuc et dans la presqu'île de Rhuys.

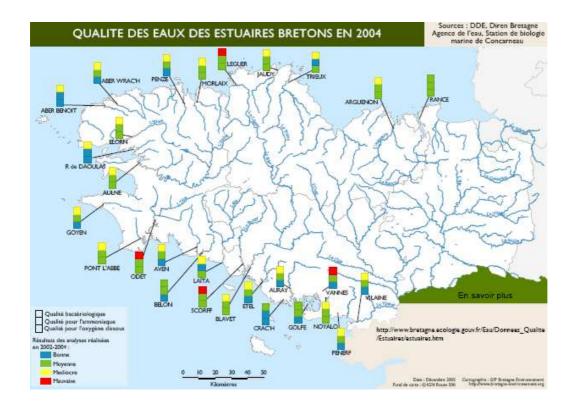
Une majorité des sites fréquentés par les pécheurs à pied professionnels et amateurs sont situés dans le golfe du Morbihan.



La qualité sanitaire des gisements de coquillages

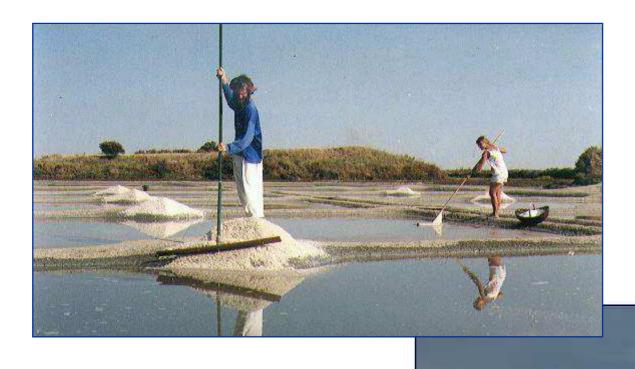
La salubrité d'une zone de pêche à pied est un critère important pour autoriser ou interdire la pratique de cette activité. Des bulletins sanitaires sont effectués par l'IFREMER sur les zones classées et ceux-ci sont consultables. Aucun prélèvement de coquillages ne doit être effectué dans les zones non classées.

Zone A	ave	c pêche de loisir et pêche commerciale autorisée,
Zone B	-	he de loisir soumise à autorisation préfectorale et pêche commerciale risée sous condition de passage en bassin de purification,
Zone C		he de loisir interdite et pêche commerciale autorisée sous condition de reparcage dant deux mois dans une zone agrée de qualité A,
Zone D	tou	te pêche interdite.



Nous pouvons voir sur cette carte qu'en 2004 quatre zones étaient interdites de pêche à pied, celles de Vannes, du Scorff avec Lorient, de l'Odet au niveau de Quimper et du Léguer à proximité de Lannion. Ces interdictions de pêche sont directement corrélées avec la proximité des pôles urbains.

ETAT DES LIEUX SUR L'EXPLOITATION DES RESSOURCES MARINES





Dossier réalisé par Lucie LAUDINET et Charlotte LE MAGUER Master2, IUP « Aménagement des territoires maritimes et côtiers »

ETAT DES LIEUX DE LA SALICULTURE



La saliculture est une activité agricole et aquacole qui consiste à exploiter les marais salants dans le but de produire du sel.

Sous l'action du soleil et du vent, le sel présent naturellement dans l'eau de mer stocké se cristallise. La production de sel fait donc appel essentiellement à des énergies renouvelables (le soleil et le vent) mais nécessite également de vastes zones humides façonnées et entretenues par l'homme. Les personnes qui récoltent le sel des marais salants sont appelées des paludiers, saliculteurs, ou sauniers.

L'activité salicole est à l'origine de la plupart des milieux lagunaires en marais permet de préserver la biodiversité littorale et de lutter contre l'érosion marine. Ce sont donc plusieurs centaines de kilomètres de côtes qui sont protégées et inscrites dans un processus de développement durable.

Les salines sont littorales et fonctionnent avec de l'eau de mer. L'<u>eau de mer</u> est conduite par gravité lors des marées moyennes et fortes (<u>coefficient</u> supérieur à 80) à travers un grand réseau de canaux (les <u>étiers</u>) jusqu'à des réservoirs ou bassins. Dans les cristallisoirs, le sel est récolté sous forme de gros cristaux ou de cristaux plus fins appelés fleur de sel, précipitant au fond de la mince couche d'eau saturée.

La production elle-même n'a lieu que de mi-juin à mi-septembre dans l'hémisphère Nord. Le reste de l'année étant consacré à l'entretien de la saline ou à sa préservation des intempéries par submersion par la mer.

La saliculture joue un rôle important dans l'identité de l'espace littoral.

La destination du sel

L'homme produit du sel pour différents usages :

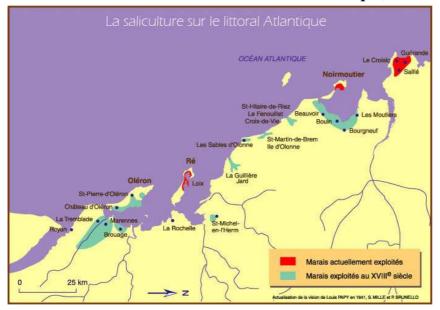
- L'alimentation
- L'agroalimentaire
- Des usages industriels ou de loisirs
- Le dessalage des routes

Nous pouvons donc distinguer deux types de sel sur le marché : le sel artisanal produit sur la façade atlantique et le sel industriel en provenance de la façade méditerranéenne

Les lieux de production

En France, les principales zones de production de sel de mer sont les suivantes :

- Les marais salants de la côte Atlantique, caractérisés par une production artisanale



et de faibles volumes. Les sites majeurs de production sont les marais salants de la presqu'île guérandaise, les marais de l'île de Noirmoutier et Ré (dans faible une plus proportion)

Les marais de la côte méditerranéenne ont

deux principaux sites de productions : les marais d'Aigues Mortes et les Salins de Giraud exploités par la société des Salins du Midi et caractérisés par une production industrielle et une mécanisation importante.





<u>Tableau d'évolution de la production de sel en France entre 2001 et 2005 (source Comité des salines de France)</u>

Production de sel cristallisé en KT	2001	2002	2003	2004	2005
Marais salants du Midi	1534	839	1285	1350	1004
Marais salants de l'Ouest	2	9	17	15	21
Total	1536	848	1302	1365	1025

En France, la production de sel cristallisé a donc baissé sur la période 2001/2005. La Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est reste le principal acteur français. La production des marais salants atlantiques qui était marginale il y a encore 7 ans s'est accentuée.

Les principaux chiffres :

- En France 7-8 g de sel sont ingérés par jour et par habitant.
- La production française de sel de mer, de l'ordre de **1 300 000 tonnes par an**, soit près de **45 %** de la production de tout type de sel en France
- un chiffre d'affaires de près de 60 millions d'euros
- environ 5000 emplois directs



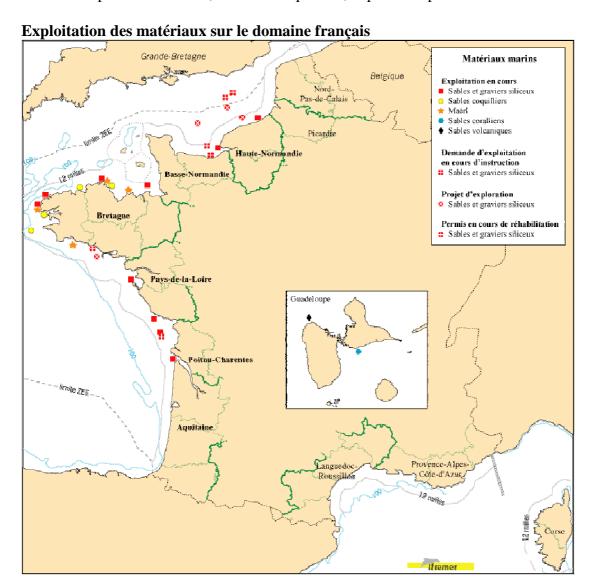
Etat des lieux et éléments de comparaisons :

	Lieux de production	Nombre d'exploitants	Surface	Production moyenne
Façade Atlantique	Pays de la Loire - Guérande - Le Mès	300 paludiers	2000 hectares	10000 à 15000 t
	Noirmoutier	100 sauniers	1820 hectares	600 à 2000 t
	Ré	100 sauniers	350 hectares	1500 à 4500 t
Camargue	Salin de Giraud	1entreprise, les Salins du Midi 200 salariés	14000 hectares	800000 t
	Aigues Mortes		3950 hectares	

L'EXTRACTION DES GRANULATS MARINS

Lorsque des ressources à terre s'épuisent, les hommes ont tendance à se tourner vers la mer. Le plateau continental qui se prolonge en mer contient des substances exploitables : sables et graviers siliceux et calcaires, algues calcaires, sables minéralisés.

Parmi les substances minérales extraites en France, les granulats, en tant qu'éléments de base dans la composition du béton, tiennent en quantité, la première place.



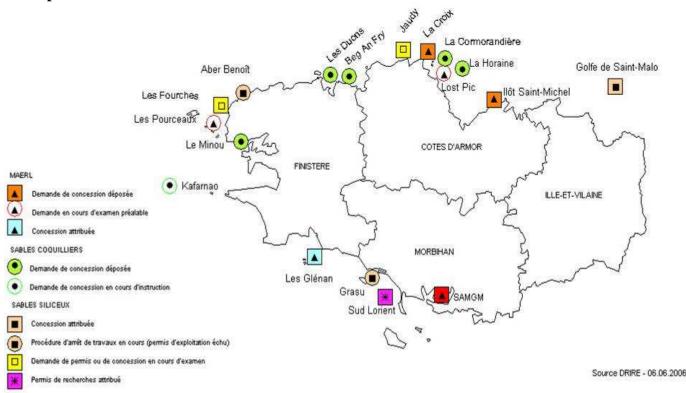
En effet depuis plusieurs années, la production des matériaux alluvionnaires, ressource non renouvelable, tend à se réduire. Ainsi confrontée à la raréfaction des ressources terrestres et à des réglementations environnementales contraignantes, l'industrie du Bâtiment et Travaux Publics craint la pénurie de granulats. Pour compenser en partie la réduction de la production, l'extraction des sables marins se développe.

Les principaux centres de production de matériaux siliceux sont situés entre le département de la Seine-Maritime et celui de la Gironde, sur des zones peu profondes, inférieures à 30 mètres. La façade atlantique est actuellement la plus pourvoyeuse en granulats marins avec 4,6 millions de tonnes prélevées en 2004. Deux sites sont principalement exploités.

Le site du Pilier, exploité depuis 1999, est situé à 4,5 milles du la Pointe de St Gildas et de Noirmoutier. Chaque année, 3,4 millions de tonnes sont extraites entre 14 et 19 mètres de profondeur. Le site des Charpentiers qui exploite 2,5 millions de tonnes par an est très proche de la côte, il est situé à 1,68 milles de la Pointe de Chémoulin. Ces deux sites réunis représentent 77% de la production nationale. Le reste de la production est issu de deux autres sites de la façade atlantique. La Manche avec 1,2 millions de tonnes et la Bretagne fournissent aussi des granulats marins mais dans une moindre mesure.

Actuellement, un site contribue principalement à la production de sables siliceux en Bretagne, c'est celui du golfe de Saint Malo. L'extraction est autorisée depuis 2001 pour une durée de dix ans. Jusqu'à 266 000 mètres cubes (soit environ 400 000 tonnes) peuvent être prélevés chaque année sur ce secteur, toutefois les prélèvements varient en fonction des années.

Situation des périmètres d'extraction de matériaux marins et état des titres miniers correspondants



D'autres sites sont exploités dans le Finistère et dans les Côtes d'Armor, il s'agit de petites exploitations où les quantités extraites vont de 2000 à 50 000 mètres cubes selon les cas. Un projet d'extraction entre Gâvres et Quiberon est également en cours d'instruction. Si l'exploitation est autorisée, environ 800 000 tonnes de sables pourraient être prélevées chaque année sur ce site pour une durée de 30 ans.

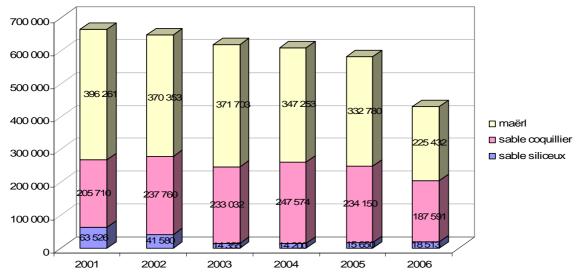


Les sables siliceux marins ne sont pas le seul matériau extrait en Bretagne. Le maërl et les sables coquilliers sont également des ressources prélevées en mer.

La Bretagne est la première région productrice de maërl en France avec quatre gisements principaux. Environ 300 000 tonnes de maërl sont extraites chaque année afin de servir d'amendement pour les terres agricoles ou encore pour servir de complément alimentaire pour la nourriture du bétail.

Pour ce qui est des sables coquilliers, environ 200 000 tonnes par an sont prélevées pour être utilisés en tant qu'amendement calcaire du sol.

Evolution des prélèvements en mer en Bretagne entre 2001 et 2006 (en tonnes)



Source: DRIRE

Ainsi, en Bretagne environ 600 000 tonnes de matériaux de matériaux marins sont prélevées chaque année.

Néanmoins l'extraction des matériaux marins, quelques soient les précautions prises, entraîne une modification temporaire ou permanente du milieu marin. L'eau est le premier milieu altéré avec la création d'une turbidité. La seconde atteinte est celle portée au milieu solide, en effet une extraction s'accompagne d'un changement de morphologie du fond qui, par la suite, peut entraîner une aggravation de l'érosion côtière. La dernière atteinte est celle portée au milieu vivant avec la destruction des espèces vivant sur le fond et le risque de destruction de frayères.

Les effets d'une extraction sur le milieu entraînent une conséquence indirecte, celle portée à la pêche. Toute pêche devient impossible dans une zone concédée à l'exploitation du substrat.

II

Les témoignages des professionnels et compte rendu des ateliers (résumé des interventions réalisé par les étudiants de Licence 3 de l'IUP)

Sylvia PELLEAU, ancienne étudiante de l'IUP, chargée d'étude pêche à pied au Comité local des pêches d'Audierne.

Pour son mémoire d'études, Sylvia PELLEAU a travaillé sur le thème de la pêche à pied avec le Comité Local des pêches d'Audierne sur les enjeux spécifiques aux coquillages. Il existe 409 pêcheurs de coquillages professionnels (nombre de licences accordées en Bretagne en 2008). Le décret du 11 mai 2001 (2001-426) maîtrise, réglemente et sécurise cette pratique. Une des problématiques de son travail concernait l'avenir de la profession. Pourquoi ?

La récolte se fait sur l'estran, qui est un lieu de biodiversité marine qui concentre les activités humaines (extraction de matériaux, pêche et loisirs). Face à la croissance de ces activités, comment maintenir la profession dans cette zone ?

En effet, l'estran est soumis à un impact non négligeable qui joue sur les infrastructures maritimes, la qualité des eaux, sur l'environnement du trait de côte et le problème de la pression foncière.

La pêche à pied professionnelle est donc soumise à une forte concurrence, et habiter près de leur lieu de travail leur devient très difficile. De plus, lors de grandes marées, la population locale ainsi que les touristes vient nombreuse ramasser des coquillages. Leur impact est donc important, car ils ne respectent pas forcément les tailles de captures, ou ne remettent pas en place les rochers après les avoir retournés. En 1997, lors des grandes marées estivales, Ifremer dénombrait 28 000 pêcheurs sur 98 gisements, soit plus de 500 pêcheurs par gisement. Jusqu'ici, la pression humaine n'était ni maîtrisée, ni évaluée.

Il existe une atmosphère d'incertitude concernant l'équilibre entre les prélèvements et la reproduction. Pour pérenniser l'activité pêche à pied, il faudrait agir sur le marché; 80 % de la production en Bretagne est exportée (vers l'Espagne, l'Italie et l'Angleterre principalement).

Cette activité est également fortement liée à la qualité de l'eau : pour avoir le droit de pêcher, il faut que l'eau ne dépasse pas des seuils concernant la qualité biologique notamment.

Un autre problème touchant cette activité concerne la commercialisation des produits. Il y a nécessité de mieux répartir la production, selon l'offre et la demande. A cause d'un manque de concertation, cette répartition dans le temps ne se fait pas. Les problèmes viennent d'un manque de concertation entre les acteurs, mais également un manque de communication de savoir des acteurs ainsi que d'une lenteur administrative. Il faut favoriser une gestion rationnelle, raisonnée et transversale afin de trouver des solutions.

Philipe DERU, artisan pêcheur à Concarneau

Mr. DERU pratique la petite pêche, seul, sur un bateau inférieur à 8,5 mètres et à moins de vingt miles des côtes. Il rentre dans la 3^{ème} catégorie. Son activité est de plus en plus encadrée par la politique européenne des pêches. Cela entraine une course à la performance (plus de pêche en un minimum de temps), la compétitivité (et qui implique donc une baisse des prix) et la patrimonialisation des ressources (confier la pêche à des armateurs).

Depuis 1987, la destruction de bateaux est encouragée par des aides européennes, et ce afin de diminuer le nombre d'intervenants, de favoriser les plus performants et donc afin de gagner plus. Cette casse a un prix non négligeable pour le contribuable : 200 000 € par bateau.

L'évolution des techniques et le manque d'encadrement (dans le matériel) rend, selon lui, la concurrence déloyale. Par exemple, certains gros bateaux de pêche sont équipés de sonars valant jusqu'à trois fois le prix du sien.

Ces gros bateaux, censés aller pêcher plus au large, se retrouvent dans la zone côtière, ce qui implique de la concurrence, mais également de l'insécurité.

Limiter la flottille dans certains pays peut s'avérer être une bonne chose, mais en France, cela poserait beaucoup de problèmes ; en effet, seuls les plus riches s'en sortiront.

Artisan depuis plus de trente ans, Mr. DERU a vu son métier évoluer : plus de paperasses administratives, mais aussi plus de matériels de sécurité à embarquer, de moins en moins de liberté, cette liberté même qui faisait la beauté de ce métier.

Les temps de travail sont en constante augmentation, due à la pression des activités externes à la pêche professionnelle. En effet, la plaisance s'est beaucoup développée. Son espace de travail d'autrefois est aujourd'hui occupé par des plaisanciers, ce qui génère des conflits entre ces usagers. De plus, ces plaisanciers sont de mieux en mieux équipés, et ne sont quasiment pas contrôlés. On estime à trois produits de la mer sur cinq issus de la pêche de plaisance.

Les décisions politiques ont fixé des points de débarquement : certains abris côtiers ne peuvent plus accueillir la pêche de professionnels. Ces derniers se voient donc contraints de devoir se déplacer d'avantage pour débarquer, ou voire aller jusqu'à changer d'abris. Ces changements modifient certaines pratiques, comme le ravitaillement des petites poissonneries par ces pêcheurs.

Dans un futur proche, l'organisation de la ressource va se voire confier à 4 % des pêcheurs (armateurs). L'avenir des petits pêcheurs côtiers est donc fortement menacé.

Didier GOUPIL, agriculteur biologique à Sarzeau

Mr. GOUPIL cultive ses terres dans la Presqu'île de Rhuys, depuis 34 ans. Il est installé en GAEC, et détient 120 ha de Surface Agricole Utile. Son exploitation est de type polyculture élevage.

Il ne pratiquait pas l'agriculture biologique au début de son installation (engrais chimiques plus faciles et moins encombrants que le fumier). Dans les années 80, il a voulu se lancer dans le tout biologique. Il lui a fallu neuf ans pour qu'il obtienne sa labellisation. Cette reconversion a été difficile, car en pleine période de productivisme, il n'y avait pas d'aides comme aujourd'hui pour le bio.

Dans le cadre de la Presqu'île de Rhuys, la déprise agricole n'est pas liée uniquement à la pression foncière. Le déclin était amorcé depuis les années 70. Il vient d'un vieillissement de la population, d'un célibat et d'un problème d'alcoolisme.

Le changement climatique et la problématique bretonne concernant la qualité des eaux sont les défis de demain. D'après lui, pour changer les choses, il faudrait des actions concrètes, simples et humbles, et que tout le monde apporte sa pierre à l'édifice. « On pourra évoluer si les fermes ne ferment pas ». Il y a donc une interrogation concernant le métier d'agriculteur. Quel avenir pour demain ? Durant les trente glorieuses, l'Etat leur a demandé de produire pour nourrir la population, et ils sont aujourd'hui montrés du doigt concernant la pollution des eaux superficielles. L'avenir de la profession se retourne vers une reconversion en agriculture biologique (plus saine et durable). Il faut des transitions qui passeront par des actions au niveau local. « Garantir les activités primaires, c'est garantir la sûreté d'un pays ».

Jérôme LOIR, ostréiculteur à Locoal Mendon

Son exploitation se situe à Locoal-Mendon, dans la Ria d'Etel.

La conchyliculture est une agriculture de mer. De plus, cette activité peut être un complément de main d'œuvre pour le tourisme.

C'est une activité liée aux aléas de la nature, mais qui apporte des activités économiques (emplois), un tissus social (main d'œuvre) et une occupation de l'espace (terrestre et maritime).

En effet, l'aspect environnemental est important. La qualité des eaux est primordiale (surtout d'un point de vue bactériologique). La réglementation sanitaire classe les eaux en différentes classes, ce qui aura un impact sur la commercialisation. Le plancton sécrète des toxines dans les coquillages, ce qui peut provoquer la fermeture temporaire du site. En période estivale, les fermetures sont de plus en plus fréquentes, mais aussi de plus en plus longues (pouvant aller jusqu'à plusieurs mois). Et ce à cause d'une algue : le dinophysis.

Pour résoudre le problème de qualité des eaux, des outils de protection existent : Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan (SMVM), Natura 2000 et la densité d'élevage.

L'occupation de l'espace est un sujet préoccupant. En Bretagne, les activités conchylicoles sont présentes sur tout le trait de côte et non localisé comme on pourrait le trouver en Charente ou en Normandie. La pression de l'urbanisme est plus forte, et le voisinage avec l'habitat implique des conflits d'usage. Pour pérenniser ces activités, il faut régler ces problèmes, il faut instaurer un dialogue comme c'est le cas sur la Ria d'Etel afin de concilier le confort que sont venus chercher ces nouveaux habitants et la conservation des activités ostréicoles.

Le partage de l'espace en mer entre la pêche à pied loisir et professionnelle. La Ria d'Etel est un plan d'eau fermé. Il n'y a pas de mesures sur la gestion de la plaisance.

Fort de l'expérience sur la Ria d'Etel, Mr. LOIR a démontré l'intérêt d'une concertation entre les différents acteurs. D'une part avec les agriculteurs pour la démarche bassin versant où les agriculteurs et les ostréiculteurs ont fait des propositions aux collectivités locales. Mais également en ce qui concerne la gestion intégrée des zones côtières, qui prend en compte les différents usages du plan d'eau. La proximité avec la zone d'extraction future de granulats pose également des interrogations de la part de la profession, la turbidité influant sur le développement de plancton et pouvant donc entrainer des fermetures administratives à répétition

Compte rendu de l'atelier sur la question foncière LE FONCIER ET L'ACCES AUX ZONES DE PÊCHE

Mr Eric REGENERMEL

Maire de Groix:

Mr REGENERMEL a introduit son propos en rappelant que sa commune était le fer de lance d'une politique publique sur les économies primaires. Au départ Groix connut une agriculture vivrière puissante. A partir de 1960 (remembrement des parcelles) puis de la politique agricole commune (PAC) l'agriculture a abandonné les zones littorales et les vallons.

Jusqu'à 2001 le territoire communal n'avait pas était remanié de manière profonde. Le Plan Local d'Urbanisme a permis de freiner l'urbanisation en diminuant de 40% les zones constructibles du Plan d'Occupation des Sols. Parallèlement les terres agricoles étaient cultivées exclusivement par deux agriculteurs proches du départ à la retraite. S'est alors posé le problème de la reprise de ces exploitations agricoles. De plus, les bâtiments agricoles situés proche du littoral où les prix sont exorbitants (pression foncière littorale), freinaient l'arrivée de jeunes exploitants.

Une concertation s'est ouverte avec l'ADASEA et la chambre d'agriculture pour trouver une solution et palier aux contraintes économiques, législatives et environnementales (loi littorale...).

Une autre volonté résidait dans l'**ouverture de nouvelles zones agricoles**. La difficulté était de trouver des zones compatibles avec la loi littorale, la législation du code rural et qui n'affecteraient pas les habitations riveraines.

9 zones AC (Agricole constructible) uniquement vouées aux exploitations agricoles ont été développées pour maîtriser la pression foncière qui freinent l'installation des agriculteurs. Sur ces zones ne pouvant être destinés qu'à l'agriculture, seuls des bâtiments agricoles peuvent s'y construire et ces terrains ne peuvent être vendus qu'à des fins agricoles.

Par ailleurs, la commune a acquis des terres agricoles afin de pérenniser cette activité et ainsi gérer de manière durable son agriculture.

Monsieur Olivier JEGOU, Directeur de l'ADASEA du Morbihan

(Administration Départementale pour l'Aménagement des structures et des exploitations agricoles)

Son intervention a débuté par une présentation des missions de son service. Il a insisté en particulier sur deux points :

- ADASEA pré-instruit les dossiers de demande d'aide (installation et transmission).
 - Le RDI (répertoire départemental des installations) qui répertorie l'ensemble des candidatures à la recherche de foncier agricole, ainsi que les agriculteurs cherchant un repreneur. Son but étant de les mettre en relation.

Lors de la conception de ce répertoire, l'ADASEA est confronté à une forte discordance entre l'offre et la demande. En effet, en 2007 il y a 150 candidatures pour 35 exploitations sur l'ensemble du Morbihan.

Le contexte actuel est défavorable à la pratique de l'agriculture. Un des freins majeurs est le prix du foncier, un rapport de 1 à 300 existe entre le prix d'une parcelle vendue pour l'agriculture ou pour l'urbanisation. Les agriculteurs ont donc plus tendance à rechercher des particuliers pour l'achat de leur corps de ferme. L'agriculture est également montrée du doigt par les habitants du fait des conséquences néfastes qu'elle engendre à proximité (odeurs, bruits, espaces consommés...).

Olivier JEGOU estime qu'une partie de la réponse à ces problèmes est à l'intérieur de la profession. Il développe sa réflexion en 3 points.

- Prendre en compte la capacité ou la volonté d'agrandissement de l'exploitation et envisager avec le cédant l'installation d'un autre mode de production. Cette réorganisation se fera sous arrêté préfectoral.
- Sur le littoral, l'ADASEA constate un développement de friches agricoles. Les propriétaires fonciers conservent ces terres dans l'espoir d'une urbanisation future. Une catégorisation de ces friches est opérée (intérêt faunistique et floristique), un dialogue est ensuite réalisé avec les propriétaires de ces terrains afin de réfléchir sur la manière de réhabilité ces parcelles.
- Repérer les parcelles à vocation agricole non exploitées dont la réhabilitation serait possible.

Les liens entre agriculture et urbanisation que nous pouvons constatés sont nombreux et récurrents sur le littoral. Ils entraînent des conflits d'usage que les acteurs doivent apprendre à gérer au quotidien.

Manuela VOISIN

Responsable d'une antenne locale de la chambre d'agriculture - HENNEBONT

Mme VOISIN a présenté la charte de l'agriculture et de l'urbanisme du Morbihan approuvée le 24 janvier 2008.

Cette charte fait suite à une réflexion de la profession agricole soumise aux impacts d'une forte pression foncière dans le Morbihan. Dès 2006, une commission départementale, littorale et périurbaine s'est réunie pour élaborer un document de planification et d'orientation.

L'état des lieux de l'agriculture sur le territoire révèle une consommation galopante de l'espace agricole pour l'urbanisation et les zones d'activités, une perte de surfaces agricoles utiles et un différentiel de prix entre terres agricoles et terres urbanisables. Dans ce contexte et avec l'aide de partenaires (élus, conseil général, DDA, DDE, CAUE), il fallait trouver un outil pour gérer les surfaces agricoles et non plus l'intérêt agricole. Cette charte est une préconisation concrète d'application du code de l'urbanisme.

Pour répondre à ce constat alarmant, elle met en place différentes orientations :

- Reconnaître l'agriculture comme activité économique
- Favoriser la gestion économe de l'espace naturel

- Préserver l'agriculture dans les zones périurbaines et littorales
- Renforcer la cohabitation entre agriculteurs et les autres acteurs

Cette charte doit devenir un outil de référence et d'information afin d'influencer une urbanisation prévisionnelle et opérationnelle (PLU, SCOT).

Au niveau prévisionnel, ce document encourage :

- la concertation entre tous les acteurs lors de la réalisation des documents d'urbanisme.
- la réalisation d'un véritable diagnostic concernant l'agriculture.
- la protection des bâtiments d'exploitation en préconisant un périmètre d'inconstructibilité de 100 m autour de ceux-ci.
- La réalisation d'étude des impacts que peuvent subir l'espace agricole par un projet de construction lourd (routes, voies ferrées...).
- Une gestion à l'échelle départementale des zonages agricoles.

Au niveau opérationnel, il préconise :

- Une redéfinition de l'activité agricole
- Une clarification des règles d'installation des bâtiments agricoles et des logements de fonction.
- Un changement de fonction des terrains agricoles autour des bâtiments d'exploitation s'ils n'ont plus d'influence agricole évidente.

Compte rendu de l'atelier Questions environnementales et activités primaires

Les activités primaires, qu'elles soient terrestres ou maritimes sont fondamentalement liées à la qualité de leur milieu. La dimension environnementale du maintien de ces activités sur nos littoraux pose donc l'enjeu prédominant du maintient de la **qualité de l'eau**. En effet, entre milieu terrestre et milieu maritime c'est l'eau qui est au cœur de tous les échanges et de tous les équilibres.

La maîtrise de la qualité de l'eau dont dépend l'ensemble des activités primaires, nécessite une **gestion des risques sanitaires** performante. La mise en place de réseaux de suivi composés de scientifiques et de professionnels permet la responsabilisation de chacun. Cette gestion, pour être efficace doit être faite selon des **indicateurs de qualité de l'eau prenant en compte l'ensemble des facteurs de risques** (chimiques, physiques, bactériologiques et biologiques, ...)

Bien qu'étant la source de certaines pollutions, l'agriculture participe à la gestion de la qualité de l'eau. Par son usage des sols, l'agriculture favorise la régulation des pollutions. Maintenir l'agriculture empêche l'irréversibilité de l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols par l'urbanisation. Toutefois, afin de s'adapter aux nombreuses contraintes littorales, l'agriculture se doit d'évoluer pour devenir viable et vivable.

La cohabitation entre différents usages de l'espace ne se pose pas simplement à l'échelle des relations entre agriculture et ostréiculture ou de celles entre l'urbanisation et la production primaire. Ainsi, la qualité de l'eau pose la problématique de la cohabitation entre plaisance et activités de production en mer notamment à travers les impacts des antifouling sur la faune et la flore marine.

La gestion de la ressource et du patrimoine naturel est le deuxième enjeu environnemental du maintien des activités primaires sur nos littoraux. Afin de parvenir à préserver la ressource plusieurs solutions existent. Quelques soient les choix, la préservation de la ressource doit débuter par la préservation des petites espèces qui sont le premier maillon de la chaîne alimentaire. La préservation du patrimoine naturel et la lutte contre les espèces invasives demeure un enjeu dans la mesure où celles-ci concurrencent la pérennité des productions locales.

Afin de parvenir à une meilleure gestion possible de ces enjeux environnementaux, il convient de favoriser la **concertation** et la **formation**. L'anticipation des changements à venir passe par la responsabilisation de l'ensemble des parties prenantes. L'enjeu du maintien de la qualité de l'eau, et plus globalement celui du maintien d'un environnement sain, pose la nécessité de prise en compte de l'interrelation des milieux terrestres et marins. **Considérer le littoral comme un système complexe non scindé en une partie terrestre et une partie maritime favorise l'action collective.**

Pierre MOLLO,

Chercheur au CEMPAMA / Agrocampus de BEG MEIL

Face aux enjeux posés par les activités primaires, Pierre Mollo affirme qu'il faut adapter les choix de l'aquaculture pour une meilleure gestion des ressources.

De nos jours, le problème majeur perçu sur la façade atlantique est la dégradation de la qualité des eaux. Or il est nécessaire de maintenir une qualité d'eau optimale pour les activités d'aquacultures, d'ostréicultures et de conchylicultures. De ce fait, il est nécessaire de réunir les acteurs concernés afin de les sensibiliser aux enjeux à la fois environnementaux et économiques : pécheurs, agriculteurs et la population en générale.

Il faut savoir que les populations « montrent du doigt » les Agriculteurs (activités agricoles) comme eux seuls responsables de la détérioration de la qualité de l'eau. Cependant ce ne sont pas les seules sources de pollutions : il y a aujourd'hui les activités de plaisance et le tourisme de masse qui entre fortement en jeux ainsi que l'urbanisation massive.

Pierre-Yves ROUXEL,

Secrétaire et chargé de Mission de CAP 2000

Actuellement, chargé de mission pour CAP 2000, Pierre-Yves Rouxel est issu d'un cursus agricole et a débuté dans un syndicat agricole qui souhaitait « rapprocher » les agriculteurs vers les enjeux communs au territoire avec les différents acteurs présents (pêche, agriculture, plaisancier, ...). L'objectif essentiel était de recenser les besoins de plusieurs activités sur un même territoire.

Ce besoin de réunir les différents acteurs émane de l'observation des conflits d'usages existant entre les agriculteurs et conchyliculteurs sur les bases de l'environnement. Agriculteurs et pêcheurs étaient tous deux concernés par la problématique croissante de la qualité de l'eau.

Le projet actuel (par CAP 2000) est basé sur la pérennité du développement des activités primaires. Le travail de Pierre-Yves Rouxel consiste à accompagner les professionnels (agriculteurs, ostréiculteurs, pêcheurs, conchyliculteurs) et les groupes locaux au sein d'une structure d'animation autour des activités primaires et pour les sensibiliser à la qualité de l'eau (il s'agit là des objectif majeurs de l'association Cap 2000). C'est à la fois un travail de technicien, de suivi de qualité de l'eau et un travail de communication par le biais d'information et de concertation.

D'un point de vue environnemental :

- Les estuaires et les zones humides sont essentiels mais elles sont des zones fragiles avec de nombreuses procédures de protections.
- La qualité de l'eau est un enjeu majeur en matière d'environnement. Le département du Morbihan présente une très forte interdépendance entre Terre, mer et zone humides. Ce sont des zones fragiles et donc elles nécessitent des protections.
- De plus, de nos jours on assiste à une pression sur le littoral par les activités touristiques et immobilières.

- Le département du Morbihan est pourvu de 80km de côtes dont au moins 70% est urbanisé (la population est concentrée sur le littoral et les activités qui y sont liées : stations d'épurations, navigation, utilisation des matières premières). On observe que 51 % de la population est présent sur la bande littorale (soit environ 237 habitants / km²).
- Il existe plusieurs réseaux de suivi pour la qualité de l'eau.

Une des facteurs de suivi de la qualité de l'eau est un facteur biologique : la qualité de l'eau est observée par la présence du plancton et des indicateurs bactériologiques.

Globalement la qualité de l'eau s'améliore de nos jours mais il existe toujours des pics de pollution et la difficulté majeure est de localisé les sources de pollution générant ces pics. Le secteur de la Ria d'Etel est très fragile et très sensible aux variations de qualité des eaux. De ce fait il y a des difficultés pour valoriser l'ostréiculture. De même avec les pressions urbaines on assiste à une régression de l'activité bovine donc les problèmes liés à la qualité de l'eau ne sont pas essentiellement dus aux activités agricoles.

Jérôme LOIR

Ostréiculteur à Locoal Mendon

Adjoint à l'environnement sur Locoal Mendon (Ria d'Etel) jusqu'à fin janvier 2008.

Jérôme Loir est engagé en tant qu'ostréiculteur depuis 15 ans sur la problématique de la qualité de l'eau et aujourd'hui sur le programme de Bassin Versant en ria d'Etel. Ce programme a démarré à l'issu d'un conflit sur la qualité de l'eau entre les différents responsables. Aujourd'hui c'est un programme d'action sur 3 ans. L'évolution de la qualité de l'eau, dès le début des actions, met en évidence le lien entre les activités agricoles et la qualité de l'eau (résultats directs).

La Ria d'Etel met en œuvre une démarche de GIZC (gestion intégré des zones côtières) concernant tous les acteurs comme les activités de loisirs, les associations de protection de l'environnement (Bretagne vivante, Eaux et rivières...), les agriculteurs et les ostréiculteurs dans le but de sensibiliser chacun aux notions environnementales dont la préservation de la qualité de l'eau.

Des menaces sur la Ria d'Etel:

L'existence d'ostréiculture en Ria d'Etel est surtout due à la présence de plancton favorable à cette activité. Le plancton est ici favorable et intéressant car il s'agit d'un estuaire, une zone ou les eaux salées et les eaux douces se rencontrent, ce qui permet le développement phytoplanctonique.

L'ostréiculture, en plus d'être contrainte à la marée et de plus en plus affectés par la dégradation de la qualité de l'eau. Il est donc nécessaire d'établir des programmes de gestion et préservation de la qualité de l'eau.

Les dégradations de l'eau due aux contaminations bactériologiques, auparavant, ont dénoncé les activités agricoles. Or aujourd'hui ce ne sont plus les seules responsables.

Afin d'améliorer la gestion de la qualité de l'eau, des actions sont engagées pour intervenir plus particulièrement sur l'assainissement (problème des réseaux) et la gestion des eaux pluviales (drainage dans les sols).

Mais il reste néanmoins toujours les problèmes des pics de pollution (ponctuels) dû à des arrivées d'eau massives (pluies...) ce qui peut entraîner le passage de classement d'une classe de A à B et donc l'interdiction de vente des produits ostréicoles.

C'est un milieu qui est donc variable et sensible (ex : la salinité peut parfois être supérieur à celle de Groix).

A cela s'ajoute le fait que les problèmes à terre arrivent très vite en mer. Les causes sont principalement dues au remembrement, à l'urbanisation, à l'artificialisation.

On remarque un problème de croissance sur la Charente et la Vendée mais pas trop en Bretagne (croissance correcte en fonction des années) mais ce n'est pas pour autant que l'activité est optimale, notamment à cause du manque de valorisation du produit (la question qui se pose actuellement est sur le coût du produit : faudrait-il le vendre plus cher ?).

Sylvia PELLEAU, chargé d'études

Elle a acquis son Master professionnel à l'IUP « Aménagement et développement des territoires maritimes et côtiers » au sein de l'UBS à Lorient. Son mémoire de fin d'étude s'intitulait « les enjeux de la pêche professionnel en Bretagne ». Elle présente notamment de nombreuses connaissances sur le monde de la pêche à pied.

Elle est actuellement en recherche d'emplois.

Questions / Réponses avec la salle :

- Les mesures de bactériologie remontent elles à longtemps ? L'arrivée d'eau douce a-t-elle un impact ? Les chiffres ne sont –ils pas trop récents ?
- **P. Mollo**: Peu d'éléments : seulement quelques chiffres pour ce qui est du renouvellement de l'eau.

Pour les aspects sanitaires (bactériologique) les chiffres ont démarré il y a plus longtemps (20 ans) et ils sont améliorés depuis 5 ans mais différents en fonction des zones.

- Les chiffres montrent une densité humaine, qu'en est-il de la densité animale ? A-t-elle un impact ?
- **P.Y. Rouxel:** L'élevage a tendance à disparaître sur certaines zones. On voit surtout de l'élevage de bovins, peu de hors sol, ce sont surtout des activités en relation avec la population (maraîchers avec de petites surfaces)
- L'agriculture et notamment l'élevage sont en régression.
- A Languidic (élevage hors sol de volailles) de nombreux secteurs sont en train de fermer car ce secteur est en crise sur le littoral.
- Pourquoi ne pas appliquer le modèle des japonais en Bretagne (récifs artificiels) pour repeupler les espèces halieutiques au proche de nos rivages ?
- **P.** Mollo: C'est une solution. Il est intéressant de rechercher la sauvegarde de petites espèces représentant la base de la chaîne trophique. Il y a déjà eu quelques réensemencements de poissons juvéniles en mer.
- Quel est l'impact de l'antifouling?
- **P. Mollo:** l'étain agit sur les coquilles des larves de coquillages, aujourd'hui il est interdit dans les peintures, mais est il est remplacé par l'atrazine (herbicide) et alors on observe une augmentation des concentrations en pesticide aux îles Glénan par exemple (études de l'UBO) du fait d'une forte navigation de bateaux de plaisance. Cela a entraîné un arrêt de la pêche à la coquille pendant 2 ans dans cette région. Y a t il un lien avec les phytotoxines ? Oui. Ifremer

effectue ces analyses mais les recherches sont longues et coûteuses, la réponse reste incertaine.

- Où en est la réflexion sur les énergies issues de la mer (catamaran, énergies primaires) ?
- *J. Loir*: Il y a un projet d'hydrolienne en ria d'Etel, qui dérange notamment les ostréiculteurs. D'un tel aménagement résultera obligatoirement des modifications dans ce bras de mer où les activités professionnelles en relation avec la mer sont importantes.
- Habitant de la CCBBO: Y a-t-il une analyse de pesticides en ria d'Etel à travers les ruisseaux? Le problème de la qualité de l'eau n'est pas abordé, pourquoi les élus n'informent pas les citoyens sur ces sujets de qualité de l'eau/ la question n'est pas portée aux gens?
- **P. Mollo :** Il est suivi dans le Finistère 13 rivières d'eaux douces (nitrate, phosphate, silicate). Pourquoi ne pas intégrer en plus une analyse des phytoplanctons ? Les analyses dans ce domaine sont très chères.
- (Marie-Annick) IFREMER: l'IFREMER suit les contaminations chimiques depuis 1999, les pesticides sont suivis, il existe un réseau de contaminations bactériologiques et phytoplanctoniques depuis les années 80, les infos sont transmises aux préfectures sur les cours d'eaux qui sont contaminées et sur le site Internet de l'IFREMER (www.ifremer.fr).
- **P.Y. Rouxel**: Le professionnel au contact de cet environnement doit avoir cette connaissance de la qualité de l'eau. Ce sont les seuls à avoir un aperçu journalier du cours d'eau et de son évolution. C'est un enjeu réel pour eux.
- Pour le moment où en est-on en termes de production ? Qu'en est-il de la valorisation du produit ? De l'ancrage territorial au niveau de la production : il est nécessaire d'instaurer une réflexion de territoire, en terme d'image aussi (notamment en s'appuyant sur l'image positive de la « ria »).
- Y. Lebahy: Il est important d'informer la population sur les enjeux de son territoire. Il faut rechercher l'implication de la population. Par le GIZC, les informations et les données propres à notre territoire sont disponibles à tous.
- *J. Loir*: Sur l'exemple de la Ria d'Etel il existe un déséquilibre d'une rive à l'autre : Belz Etel et Locoal ont mis en place des actions, mais il est vrai que l'autre rive paraît inerte...
- Y a-t-il des problèmes sur la côte sud à cause des crépidules comme on peut les observer sur la côte nord. De même pour les algues envahissantes ?
- **P.Y. Rouxel**: Oui, tout dépend de l'activité en place. Sur un « seilli » laisser 1 an dans l'eau se développera de petits crépidules, le laisser 2 ou 3 ans et il sera envahit par ce dernier. Nous constatons qu'aujourd'hui on l'observe tout au long de l'année dans la baie de Quiberon, alors que sa présence n'était que sporadique jusque là.
- **P.** Mollo: L'exemple de la crépidule est bon, mais il y a aujourd'hui la présence en baie de Quiberon d'une nouvelle espèce invasive, le coquillage rapana qui vient du Japon. Il est nécessaire de le retirer dès le début car il détruit les coquillages. Il est en provenance d'adriatique.
- L'expérience de l'île d'Houat avec l'écloserie de homard qui est remis par la suite dans la mer, n'est ce pas une dérive de l'aquaculture ?
- **P.** Mollo: Cela rejoint l'idée générale du réensemencement de la mer... Nous étudions le réensemencement d'huîtres plates qui résistent au réchauffement de nos eaux. Cette technique

a marché pour la coquille st jacques en baie de Morlaix. Il y a ici notion de Développement Durable.

Citoyen : Il faudrait tout de même porter attention à la propagation de ces cultures de réensemencement en mer et à l'impact sur le milieu naturel

- **S.** *Pelleau* : Cette technique pause un problème de financement... Demander l'augmentation du prix du permis de pêche serait aggraver les difficultés que subies cette profession.
- Emilie Peron : A propos de lutte contre les espèces invasives : avec le réchauffement climatique observe t on une remontée des espèces vers le nord ? Y a-t-il un impact sur la reproduction ?
- **P. Mollo :** Il y a une prolifération d'huîtres creuses depuis réchauffement de 1°C de nos eaux. Parmi les espèces invasives, il existe des espèces visibles, les crépidules mais aussi des espèces invisibles, le phytoplancton toxique qui est très difficile à faire disparaître. Cependant la notion d'espèce invasive reste difficile à définir, pour un paludier la salicorne est aussi une espèce invasive
- *J. Loir*: il y a un impact sur la reproduction des huîtres elles mêmes. Et les coûts sont répercutés sur la production. Pour les espèces invasives, le Baccharis est un exemple d'espèce terrestre résistante dans les espaces salins, « il est coriace ».
- Dimension économique : avant il était possible de vivre des activités primaires mais aujourd'hui on constate une perte de cet intérêt et des difficultés grandissante pour « vivre » de ces activités. L'intérêt est plus écologique et n'est plus en priorité économique. Comment peut-on faire en sorte que cette activité en priorité économique devienne de « service public » ?
- **P.Y. Rouxel**: il est essentiel d'adapter ces activités: cohabitation et productions diversifiées. Il existe des solutions: il faut que l'agriculture reste attractive et reste économiquement viable et qu'elle réponde aux critères environnementaux. Il n'y a pas un modèle pour l'ensemble du littoral mais plusieurs.
- X: Redéfinir les critères d'évaluation de la qualité de l'eau : valeur relative (bonne à boire et pas bonne à vivre). Il faut organiser l'espace pour que l'eau aille vers les zones agricoles avant d'aller dans la mer
- **P.Y. Rouxel**: A Pénerf, une zone urbanisée peut contribuer à bloquer le pic d'eau polluée, plus qu'une station d'épuration ou un gros ruisseau. Il faut être sur le terrain pour juger de la qualité de l'eau.
- **S.** *Pelleau* : volonté politique aussi, problème pour les élus de la qualité de baignade mais moins de la qualité des eaux conchylicoles.
- Citoyen de Plouhinnec à propos du cordon dunaire : les agriculteurs ne peuvent plus pratiquer leur activité comme ils veulent, est ce normal ?
- **P.Y. Rouxel:** On entend dire que le CELRL doit acheter 1/3 du littoral, mais il faut plutôt adapter les activités pour qu'elles soient compatibles selon la démarche Natura 2000
- J. Loir: L'enjeu est de préserver et de développer nos territoires.
- Charlotte Le Maguer : Il serait intéressant de former à ces problématiques les agriculteurs dans leur formation initiale
- **P.** *Mollo*: Cap 2000 se déplace et informe les étudiants dans les établissements scolaires (lycées aquacoles et agricoles, pêche)
- **P.Y.** Rouxel: D'après moi, c'est sur son lieu d'activité qu'on se forme le plus, il faut s'intéresser sur le lien entre le territoire et son activité

Les Amis du PNR Golfe du Morbihan : Il y a une mauvaise information des citoyens car ils ne connaissent pas les réglementations, les médias n'en parlent pas et les élus ont une notion environnementale minimale.

III

Quelles pistes pour maintenir et promouvoir ces activités primaires en zone littorale ?

Résumé de l'intervention de Pierre Mollo Chercheur à l'Agrocampus de Rennes/ CEMPAMA)

Prises de note de l'intervention :

Pour commencer il est important de rappeler qu'il y a une interdépendance évidente entre la présence du plancton, des nurseries, du poisson et le développement des activités liées à la mer, c'est-à-dire entre toutes les activités liées à la biodiversité marine.

Prenons pour illustrer cela l'exemple des marais salants de Guérande. L'extraction de minéraux due à l'activité humaine sur ce territoire participe à la biodiversité et à la production de plancton dans cette zone. Cette grande diversité en plancton et phytoplancton permet par là même un enrichissement en oligoélément du sel, ce qui participe à la qualité de ce sel. A marée basse la mer se retire vers les zones conchylicoles, apportant ses bienfaits aussi à cette zone. Ainsi les paludiers en 1970 en se mobilisant contre le projet de marina sur cet espace ont défendu non seulement leur activité mais aussi l'activité conchylicole de la zone. Par extension c'est aussi l'activité de pèche de la zone du Croisic et de la Turbale qui a été protégée puisque le plancton qui se développe à la sortie des marais salants constitue un apport nutritif important pour toutes les espèces vivant dans la zone de l'estuaire de la Vilaine.

L'exemple du barrage d'Arzal montre là encore bien cette interdépendance des activités sur un territoire. Avec la construction de ce barrage, le brassage des eaux douces et des eaux salées, favorable au développement du plancton, ne se fait plus aussi régulièrement qu'avant, et ainsi on peut prévoir une diminution des réserves halieutique dans la zone. De plus l'effet de chasse provoqué par l'évacuation des eaux de la Vilaine à marée basse, étant très diminué il y a un envasement prononcé et une augmentation de la matière organique, qui provoque une hausse de la mortalité des poissons, puisque la circulation de ces éléments n'est plus réalisée.

Nous pouvons conclure que du choix des activités terrestres dépendra toute la vie marine. Il ne faut pas oublier que les conchyliculteurs restent les garants de la qualité des eaux, leurs coquillages étant des indicateurs exhaustifs. Enfin que les pêcheurs sont des acteurs qu'il reste à sensibiliser aux problèmes liés à ces déséquilibres entre les activités terrestres et maritimes, les sensibiliser par exemple à la nécessité pour leur activité du maintien du phytoplancton sur leur zone de pèche.

UNE MER EN SES TERRES

Texte de l'intervention de Pierre MOLLO

L'Interaction des activités littorales

Entre mer et terre. Le littoral en ses zones humides... ici protection de la nature et exploitation économique ne sont pas forcément termes antagoniques mais complémentaires. Il suffit de se promener dans le dédale des petites mers et des baies, des estuaires et des rivières, pour le découvrir.

A chaque détour du littoral, ce que l'on découvre, c'est d'abord les mille et une façons dont les hommes ont su, au cours des âges, tirer parti des ressources des sites entre terres et mers, des possibilités que les multiples configurations des terrains offraient à sa main industrieuse et des richesses que lui livraient les fluctuantes combinaisons d'une eau entre deux eaux.

L'homme, ici, a appris à devenir cultivateur de l'eau, en ses moulins à marées avec leurs écluses à poissons, en ses marais conquis sur la terre, dans les estuaires où il a dressé ses bouchots, dans les rivières pour lesquelles il à conçu ses bouquets de tuiles, dans les golfes et les chenaux où il a aménagé des parcs découvrant, et dans les baies où il a créé des parcs en eau profonde.

Mais l'homme ici, a aussi appris autre chose : qu'il ne pouvait pas toujours faire ce qu'il voulait ; qu'il ne pouvait, par exemple, faire rendre à la nature plus qu'elle ne lui offrait, il risquait à tout moment de perdre ce qu'il avait conquis ou de le laisser périr à vau-l'eau : il a dû abandonner par exemple certains de ses ouvrages parce que les temps étaient révolus où pour vivre de la mer on pouvait se contenter de composer avec les éléments naturels ; il a appris aussi qu'il ne pouvait pas continuer à vivre de la mer s'il ne savait pas, en même temps, la faire vivre, en réensemençant les bancs, par exemple, ou en en gérant l'exploitation.

Il a compris qu'en ces lieux d'échanges, s'il n'y prenait pas garde, les eaux et les terres pouvaient basculer dans n'importe quel déséquilibre : s'enliser dans les vases, ou s'atrophier dans les algues, et même sécréter les germes de leur propre destruction en s'enfonçant dans une épizootie ou une autre.

La mer féconde

Pour celui qui sait observer l'infiniment petit, la mer nous livre, dans chaque goutte d'eau, les entités microscopiques indispensables à la compréhension de ce milieu, l'histoire et l'avenir de la vie des océans.

Les zones humides ne sont pas seulement des sites à préserver pour la beauté de leurs paysages, des fenêtres à conserver pour aérer le bétonnage du littoral, des réserves de nature à garantir de la prédation humaine. Elles sont à la mer ce que les forêts sont aux continents : poumons et sources de vie à la fois.

Le plancton végétal : le phytoplancton a besoin pour se multiplier à l'infini de soleil, de gaz carbonique mais aussi d'une alchimie d'éléments minéraux et d'oligo-éléments variés et complexes. A chaque espèce découle un réseau trophique de zooplancton (plancton animal) qui sert à son tour aux petits crustacés et ensuite aux poissons de plus grande taille.

Une modification, même infime des compositions chimiques du milieu apporte le déséquilibre du milieu, laisse la place à des espèces phytoplanctoniques (parfois toxiques) peu intéressantes pour le développement des espèces marines. Ici ou là des modifications et perturbations du plancton participe à la raréfaction de certaines espèces et déséquilibres les chaînes alimentaires de la pyramide de la vie marine.

Qu'est-ce que le plancton?

Le plancton est un organisme de petite taille, quelques microns (sauf pour les méduses) qui erre dans les eaux douces et marines au gré du vent et des courants.

Le plancton se partage en 2 grands règnes :

Le phytoplancton, plancton végétal, organisme formé d'une seule cellule et se multipliant par division cellulaire grâce à la lumière, au CO2 et aux sels nutritifs. Il produit de grande quantité d'oxygène nécessaire à la vie dans l'eau, mais aussi par les échanges gazeux participe à l'oxygénation de l'air de notre planète. Il est absorbé par les animaux de petites tailles (100 à 200 microns) et est un aliment de choix pour de nombreuses espèces, comme les huîtres, les moules, etc... depuis leur stade larvaire et durant toute leur vie d'adulte.

Le zooplancton, plancton animal est composé de 2 groupes :

- le zooplancton permanent se reproduit par accouplement, se multiplie, et à chaque taille de sa croissance est une proie facile pour les espèces supérieures.
- le zooplancton temporaire concerne de très nombreuses espèces marines telles que les homards, les crevettes…les huîtres, les moules… les bars, les turbots…, qui à un moment donné de leur vie passent par des stades larvaires très complexes et sont à leur tour des proies de choix pour les espèces plus grandes.
- « Dans la vie on a toujours besoin d'un plus petit que soi... »

Patrimoine commun des hommes et des métiers

Agriculture

L'agriculture, première forme sociale élaborée, participe depuis toujours à la gestion de l'espace rural au profit de l'alimentation des hommes. Les professionnels prennent progressivement conscience de l'importance de la qualité de l'eau pour eux-mêmes et pour les autres communautés professionnelles en aval de leurs activités.

Saliculture

Depuis des millénaires, des femmes et des hommes extraient de la mer le sel de la terre. Ils contribuent à leur tour à la gestion des équilibres du milieu des territoires entre terre et mer. Ici, interdépendance des métiers du littoral prend tout son sens.

Conchyliculture

Paysans de la mer, les conchyliculteurs ont su maîtriser et développer par des techniques simples, les élevages de coquillages présents naturellement dans le milieu. Comme d'autres, ce métier participe depuis plus d'un siècle à la gestion des ressources vivantes de l'océan ; la qualité de l'eau est garante de la qualité des produits et du maintien de ce métier. Cette

activité non polluante respecte les écosystèmes dont elle dépend principalement. Composant de paysages littoraux, la conchyliculture participe à l'identité territoriale de nos côtes.

Urbanisme, Industrie, aménagements touristiques.

Chaque activité doit prendre en compte les conditions requises de nature à favoriser un développement durable. Certaines de ces activités, lorsqu'elles sont inadaptées aux milieux, mettent tôt ou tard en péril l'équilibre fragile des écosystèmes côtiers.

De l'agriculture à la pêche

Une gestion cohérente et responsable de la terre, des cours d'eau et de la mer permet à l'homme de tirer les fruits partagés de la chaîne des métiers ;

Terre et mer source de nourriture pour l'homme. Agriculteur, pêcheur, conchyliculteur, nous avons un patrimoine commun à conserver. La terre nourrit la mer. Puisse-t-elle continuer à l'alimenter de toute sa sève pour que demain, de la mer nous puissions tirer le meilleur d'elle-même.

Résumé de l'intervention de Alain .LE SANN Professeur agrégé d'Histoire Géographie Secrétaire du Collectif Pêche et Développement - Lorient

Entre la pèche et le territoire : un nouveau rapport s'impose. Voici la thèse de ce représentant du collectif Pèche et développement. La pèche a connu une série de ruptures. Tout d'abord dans la gestion de l'espace d'exploitation. Avant, quand une ressource venait à manquer, les pêcheurs pouvaient aller plus loin, exploiter des zones plus profondes. Aujourd'hui il apparaît la nécessité de gérer la ressource se trouvant sur la zone, de chercher à les renouveler. Il y a un encrage beaucoup plus fort à la zone d'exploitation et au territoire qui apparaît dès lors.

Une deuxième rupture naît de l'approche éco systémique. Les pêcheurs qui avaient une ressource de pêche à gérer se retrouve à gérer tout un écosystème, dans lequel leur activité ne compte que pour une toute petite partie. Ceci revient là encore à gérer tout un territoire.

Aujourd'hui les grandes décisions concernant le milieu maritime sont prises par des structures environnementales et non plus par la FAO. Un problème peut-être alors soulevé : les pêcheurs semblent être mis un peu de côté dans cette gestion de leur zone de vie.

Jusqu'ici la pêche et l'ostréiculture était reconnues comme des activités naturelles exercées sur un territoire maritime. Aujourd'hui ce ne sont plus eux les acteurs de cet espace, est en effet intervenue la pêche plaisance entre autre.

Les ruptures dans ces milieux se multiplient, prenons l'analyse économique pour qui la pêche devient une activité beaucoup moins rentable que le tourisme. L'exemple des débats autour des aires marines protégées illustre très bien ce malaise, puisque ces aires apparaissent comme des sites où la pêche serait totalement interdite. N'oublions pas que Greenpeace veut classer dans ces zones près de 40% des océans ! Face à ça les pêcheurs ont très peu d'outils juridiques.

Une quatrième rupture s'est opérée avec le changement du rôle des consommateurs. Par exemple dans la distribution du poisson dans les grandes chaînes, où la puissante organisation de la WWF à persuader le consommateur par l'intermédiaire des distributeurs, de consommer uniquement les poissons certifiés MSC. Mais le réel problème est que tous les poissons ne peuvent pas être certifiés par ce label, la question de leur devenir sur les étales de la grande distribution se pose alors.

L'avenir de la pèche se joue à présent sur terre, dans l'ancrage territorial des pêcheurs sur leur zone d'activité. De plus afin de permettre le renouvellement de cette activité, les nouvelles générations étant de moins en moins attirées par ce métier, la culture maritime doit se diffuser dans la société et la place de la femme dans cette activité doit être beaucoup plus reconnue.

Enfin avec la montée des eaux, annoncée pour les décennies à venir, la maritimisation de la terre, la reconquête des zones poldérisées doivent être acceptées et étudiées en ce qu'elle apporte de terrain pour la productivité côtière en plus.

Il faut aujourd'hui une approche intégrée au niveau régional, comme nous le montre l'exemple du parc marin d'Iroise. Il faut de nouvelles structures de gestion, une nouvelle manière de gérer cette zone côtière et hauturière, zones qui deviendraient des lieux de l'ingénierie territoriale. Il nécessaire qu'il y ait un investissement des pêcheurs dans les conseils municipaux, dans les associations et les conseils de développement.

Résumé de l'intervention de Benoit GUERIN

Secrétaire au Comité Régional Consultatif des Pêches

Du conseil consultatif régional, dont la responsabilité s'étend de la zone des Canaries, jusqu'au sud de Brest.

Le rôle des CCR, défini en 2002, est de rapprocher la gestion des pêches des acteurs euxmêmes, partis qui avant cela avaient de réelles difficultés de communications, par manque de structures. Ils sont pour un tiers constitué d'acteurs du secteur de la pêche et pour les deux tiers d'acteurs de la société civile (associations de consommateurs, de défenseurs de l'environnement...)

La pêche aujourd'hui reste la seule activité de cueillette encore reconnue, c'est aussi un marché en pleine expansion, puisque le nombre de consommateur ne cesse de croître. Les objectifs de Conseils Consultatifs Régionaux sont tout d'abord des objectifs économiques, pour une exploitation durable des ressources, des objectifs écologiques, réussir à faire considérer les ressources comme un patrimoine collectif, et enfin des objectifs sociaux, permettre de créer des emplois. Il faut savoir qu'un emploi sur mer en induit 4 sur terre.

Le conseil se questionne sur le fonctionnement du secteur. Notamment, il remet en cause la théorie de la « tragédie des communs », une gestion sans compétition alors que l'on sait que la somme des intérêts individuels ne fait pas l'intérêt collectif.

Le CCR du 10 avril 2007 a permis par exemple de travailler avec des représentants des pêcheurs du Golfe de Gascogne. Cette zone d'exploitation regroupe une flotte espagnole de 200 bateaux, mais aussi une flotte française de 80 bateaux (des pélagiques,...). Nous pouvons voir ici que pour un territoire maritime correspondent plusieurs territoires littoraux qui y sont liés. L'enjeu ici est de trouver un équilibre dans le partage de cette ressource. La pêche n'est qu'un maillon d'une filière plus large, ses acteurs doivent donc cohabiter avec d'autres usagers (les armateurs,...).

Résumé de l'intervention de Philippe LE MILLOT

Chargé de mission au Parc Marin d'Iroise Réflexion et mise en place du parc marin d'Iroise

L'intérêt des aires marines protégées est de limiter les activités sur un espace pour permettre la protection de l'environnement. Mais l'intérêt en reste assez limité.

Pour le Parc Marin d'Iroise, il fallait mettre en place de nouveaux principes de protection de l'environnement. Il s'agit d'un espace étendu, sur près de 300 km de côtes, qui devait permettre la concertation d'un grand nombre d'acteur et la mise en place d'activités en mer correspondant à une logique de développement durable.

Jusque là nous avions peu d'espace de référence, les quelques aires marines protégées se situant en mer Méditerranée, sur un couloir de migration d'oiseaux. Quant aux outils de la législation ils étaient là encore peu nombreux, hormis les textes concernant les Parcs naturels nationaux, les arrêtés de biotopes... Le principe du Parc naturel national pouvait être intéressant mais à adapter pour y intégrer la possibilité du développement d'activités de pêche insulaire.

Le terme de « Parc Marin » a fait, pendant un temps, peur aux usagers. On avait peur que sous prétexte de protection de l'environnement on exclu de cette zone toutes activités humaines. Les problématiques environnementales, économiques, sociologiques et humaines ne pouvaient pas être toutes prises en compte dans le cadre d'un « simple » parc naturel national. Il fallait donc une nouvelle institution, une nouvelle loi pour créer le concept de « Parc marin ». La protection de cette espace ne paraissait pas évidente aux yeux de tous. Pourtant, l'érosion de ces côtes, la disparition de la biodiversité et la création de nouveaux déséquilibres rendaient cette opération inévitable. Le constat qui a été fait alors était que ces problèmes étaient ceux aux quels pouvaient être confrontés tous les pays du monde, et que la mer était alors négligée. Très peu de mesures de protection existaient alors.

Il ne s'agissait alors pas uniquement d'un souci de conservation du patrimoine mais aussi d'une approche intégrée, où l'on prend en compte les activités, qui prend une place logique dans la biodiversité. De plus dans ce projet l'ensemble des usagers était associé aux prises de décisions. La promulgation de la loi sur le Parc Maritime a été votée en Octobre 2007.

Malgré la promulgation de la loi tout reste à faire. En effet le Conseil de Gestion du Parc naturel Marin d'Iroise entame une période de réflexion sur la mise en place des grandes orientations prévues. La première phase de réflexion consiste en la constitution de 10 objectifs partagés par activités, 4 d'entre eux concernent le secteur de la pêche (développement durable de la pêche côtière,...). Dans les objectifs de ce parc nous retrouvons : maintien de la qualité de l'eau et une gestion éco systémique de la zone dans le domaine de la pêche. Dans cette approche éco systémique nous devons y voir des enjeux : scientifiques, humains, économiques, socio-économiques...

Le Parc marin d'Iroise devient un territoire pilote qui peut constituer un exemple pour ailleurs, il permet de dégager des principes de développement durable en mer. Il y a déjà 12 autres parcs en mer en prévision, répondant à une stratégie gouvernementale planifiée sur le modèle du Parc d'Iroise.

Le travail commence donc maintenant, il a été long a à bâtir, mais il est désormais bon à partager.

Résumé de l'intervention de Manuela VOISIN

(en remplacement de Laurent KERLIR de- Président de la chambre d'agriculture du Morbihan)

L'activité agricole littorale du Morbihan représente 31% du territoire, 25% des exploitations du département, 25% de la SAU, 62% de la population.

L'agriculture du Morbihan regroupe notamment de l'agriculture littorale et périurbaine. Cette agriculture repose beaucoup sur de l'élevage (peu d'élevage hors sol), sur les productions légumières (accompagnées par les usines de conserve, les industries,...), et enfin sur des projets innovants (à proximité des consommateurs), il y a aussi des exploitants non professionnels. Sur ces exploitations les collectivités locales, les élus, les résidants, les associations et réglementations environnementales pèsent beaucoup. Ces exploitations agricoles connaissent des opportunités sur ce territoire. Une première contrainte est celle exercée par la densité de la population (pression foncière, grignotage territorial,...), les exploitants connaissent aussi des problèmes de cohabitation (avec les autres usagers du territoire).

Face à cela et à la demande de rentabilisation des exploitations, la chambre de commerce offre son soutien à certaines actions (comme : le projet Cap 2000 ; la commission littoral et périurbanisation, la mise en place d'une charte agricole ...). Depuis plus d'un an elle offre aussi son soutien à l'installation des jeunes agriculteurs. Elle accompagne aussi des projets d'aménagement et de développement local, qui peuvent constituer un nouveau marché, une nouvelle filière.

Résumé de l'intervention de Pascal Tocquer Chargé de mission sur la question agricole à Cap Lorient

P.Tocquer propose quelques pistes que les collectivités pourraient mettre en œuvre pour un développement durable du littoral.

Dans un premier temps il faut qu'elles arrivent à faire évoluer le regard porté sur les activités primaires. La préservation de notre identité ne pourra se faire qu'en changeant de regard. En effet aujourd'hui l'agriculture littorale est prise en étau entre deux logiques.

- Une logique d'économie résidentielle (résidences secondaires) et par conséquent l'agriculture littorale est considérée comme une réserve foncière.
- Une logique de mise sous cloche et donc l'agriculture littorale est assimilée à un « jardin du littoral » pour l'économie résidentielle. Ces deux logiques s'autoalimentent.

Pascal Tocquer décline ensuite les enjeux de l'agriculture durable littorale

- un enjeu environnemental : il faut en effet s'interroger sur l'avenir des fonds de vallée, des marais, des chemins de randonné, du bocage, de la biodiversité, et les activités primaires sont facteur de diversité.
- un enjeu économique : L'avenir du littoral doit passer par le développement des activités primaires durables afin d'être une source d'emplois.
- un enjeu social : Valoriser la ruralité littorale et conserver la mixité des catégories socioprofessionnelles.

En termes d'objectifs, à chaque échelle de territoire il faut établir des projets participatifs qui concernent l'ensemble des acteurs. D'autre part il ne faut plus opposer la ville et la campagne puisque l'agriculture à un impact direct sur la ville, de densification par exemple. Enfin il faut favoriser une agriculture plurielle (grandes cultures, petites exploitations, maraîchage...).

Pascal Tocquer propose ensuite un certain nombre d'actions pour les communes et l'intercommunalité :

- Mieux intégrer l'agriculture dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT). Il faut notamment prendre en considération l'échelle de vie d'une exploitation. Il faudrait changer de logique et s'interroger en premier lieu sur les terres que l'on doit préserver avant de définir celles que l'on va urbaniser.
- Utiliser d'autres outils comme les P.A.E.N (périmètre de protection des espaces agricoles et naturels introduit par la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux) ou le droit de préemption des SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural), qui permet un droit de regard pour les collectivités.
- Augmenter la maîtrise publique des terres agricoles les plus sensibles à la pression foncière.
- Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement grâce au bail environnemental.

Des actions peuvent également être mise en place par les départements et les régions :

- Renforcer les partenariats entre conservatoire/conseil général/conseil régional/SAFER
- Renforcer la place des activités primaires dans la charte des espaces côtiers.

Ensuite a été abordé la nécessité de passer d'une agriculture « conventionnelle » à une agriculture plus ancrée sur le territoire. En effet le maintien des produits agricoles locaux (circuits courts) est un des enjeux de l'agriculture littorale car cela représente plus de valeur ajoutée pour les agriculteurs et cela permet une augmentation du lien social entre producteur et consommateur.

Pascal Tocquer expose enfin les aides qui peuvent être mise en place par les collectivités locales pour mettre en place une agriculture littorale durable et équitable :

- Soutenir la démarche des marques locale (label)
- Proposer des produits locaux aux restaurants collectifs
- Soutenir les actions de groupements agricoles
- Diversifier les activités non agricoles (filière b

_

- Le maintien de l'agriculture est nécessaire sur les territoires littoraux afin de donner à la mer le littoral qu'elle mérite.

L'intervention de Denis BREDIN Délégué Régional du conservatoire du littoral s'accompagne du texte de François LEGER



François Léger

AgroParisTech / Conseil scientifique du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres

1) L'agriculture du littoral en quête d'une nouvelle modernité ?

A l'aube du XXI° siècle, l'agriculture occupe encore près de la moitié de la surface des communes littorales métropolitaines. Elle conserve donc aujourd'hui encore une grande importance pour les questions d'aménagement et de développement durable du territoire. L'agriculture littorale connait toutefois un déclin constant depuis plus de trente ans. Les raisons sont bien sûr liées à la conjonction des facteurs à l'œuvre dans toute la France, tant économiques que sociaux (baisse tendancielle des revenus, perte d'attractivité du métier d'agriculteur etc.). La plus importante demeure cependant le phénomène de développement résidentiel et d'urbanisation, général sur toutes les côtes, qui complique chaque jour un peu plus l'exercice de l'agriculture et de l'élevage.

Cette évolution n'est pas sans conséquences, économiques, sociales et, surtout peut-être, environnementales. L'agriculture intensive moderne a été souvent désignée comme responsable de la dégradation des milieux côtiers (par l'eutrophisation et la pollution des eaux surtout). Il n'en demeure pas moins qu'une fraction considérable des espaces « naturels » qu'on entend aujourd'hui protéger au titre de leurs qualités écologiques et paysagères sont, de fait, des espaces agricoles et que ces qualités sont le produit direct d'une activité agricole séculaire. Conserver ces milieux, c'est donc nécessairement promouvoir des formes d'agriculture capables de prendre en charge un tel objectif dans le cadre de systèmes technico-économiques « viables, vivables et reproductibles ».

Dans le même temps, un nombre croissant des agriculteurs du littoral, se retrouvant pris dans un tissu résidentiel de plus en plus serré, ne voient d'avenir que dans le développement de liens plus directs avec les consommateurs locaux, qui leur permettraient de faire de cet environnement « urbain » techniquement contraignant un atout économique et commercial. Ces nouveaux modèles « d'agriculture de proximité » peuvent (doivent ?) incorporer une dimension de gestion des milieux naturels et des paysages. Celle-ci peut en effet constituer un

atout pour fortifier le lien au territoire¹, indispensable à de tels projets, projets économiques certes, mais pas seulement.

L'objectif de cette intervention est de montrer comment peut être pensée et construite cette complémentarité et d'ouvrir des pistes de réflexion sur le rôle que les structures et institutions investies de la promotion du développement durable ou de gestion intégrée des zones côtières peuvent intervenir en appui à cette nouvelle "modernisation de l'agriculture". Ce sont ces questions que veut soulever cette intervention, après avoir rappelé les "faits marquants" des évolutions récentes de l'agriculture littorale, et décrit ces nouvelles formes d'agriculture.

2) Une activité en déclin, dans un contexte de croissante urbanisation des espaces littoraux.

a) Réduction des surfaces agricoles, disparition d'exploitations.

Selon l'IFEN², la surface agricole utile des communes littorales a perdu 170.000 ha entre 1970 et 2000, soit une baisse de plus de 20% alors que celle-ci n'a été que de 6,8% en moyenne pour la France métropolitaine. Une étude du CNASEA³ montre que le taux de renouvellement des 50.000 exploitations des cantons littoraux n'a été que de 0,4% en moyenne annuelle de 1999 à 2004, soit moins du cinquième de la moyenne nationale⁴.

La convergence de ces deux chiffres, baisse des surfaces, baisse des installations, traduit bien le facteur clef de ce déclin spécifique aux zones littorales : l'augmentation de la pression foncière. L'importance de ce facteur est confirmée par le fait que la réduction des surfaces agricoles est la plus marquée dans les régions ayant connu le plus fort accroissement démographique de leurs communes littorales (PACA, Languedoc Roussillon, Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Bretagne). La densité de population des bords de mer est déjà deux fois et demie supérieure à la moyenne nationale. Cette pression est appelée à s'amplifier encore : 3,4 millions d'habitants nouveaux devraient s'installer sur le littoral d'ici 2030. Les problèmes de l'agriculture littorale ne sont pas près de disparaître...

b) Le développement résidentiel et urbain perturbe les activités agricoles.

Pour amener ses brebis de la bergerie aux parcours, cet éleveur des Pyrénées Orientales doit traverser des routes de plus en plus fréquentées et, depuis peu, un lotissement construit devant sa maison. La population augmente et les promeneurs du dimanche aussi ce qui demande une garde active du troupeau. Cet autre éleveur du Morbihan, faute de pouvoir faire traverser par ses vaches une route très fréquentée, a renoncé à pâturer les prairies les plus proches du rivage. Il les consacre désormais à des cultures intensives de fourrage, en périphérie de sites à très forts enjeux écologiques, particulièrement sensibles à des pollutions éventuelles! Un troisième, dans le Finistère, envisage d'abandonner l'élevage de porcs, car le développement résidentiel autour de son exploitation a abouti à une réduction drastique de ses surfaces d'épandage, compte tenu des règlements en vigueur qui limitent celui-ci en proximité d'habitations. Comme le montrent les exemples précédents, issus d'études régionales pilotées par le conseil scientifique du Conservatoire du Littoral, les conditions d'exercice de l'activité agricole sont fortement affectées, par la déstructuration des espaces ruraux, conséquence

³ Centre National d'aménagement des structures des exploitations agricoles.

¹ Le territoire étant ici considéré comme l'espace partagé par des acteurs porteurs de représentations suffisamment communes de ses qualités et de ses propriétés pour envisager une perspective commune de développement. Le lien dont nous faisons état ici est donc autant un lien à cet espace qu'un lien à ces acteurs.

² Institut Français de l'Environnement.

⁴ Il s'agit ici de chiffres concernant les seules installations aidées, bénéficiaires d'une dotation jeune agriculteur.

directe du développement résidentiel et urbain, mais aussi des aménagements qu'il implique (routes etc.).

c) Le foncier, au cœur des dynamiques de l'agriculture littorale.

La principale conséquence de l'accroissement de la concurrence urbaine se situe cependant au niveau de l'accès au foncier agricole. De nombreux propriétaires préfèrent ne plus mettre leurs terres en fermage. Espérant qu'elles puissent un jour être constructibles et voir ainsi leur valeur augmenter parfois de plus de 200 fois, ils n'entendent pas se trouver placés sous la contrainte de lois jugées trop favorables aux locataires. Certains privilégient des accords d'usage verbaux. Ceux-ci sont rarement satisfaisants pour des agriculteurs engagés dans les modèles productifs issus de la modernisation agricole, qui imposent de disposer d'une maîtrise foncière durable, pour l'accès au crédit, aux aides de la PAC, à la sécurité nécessaire à des systèmes techniques intensifs souvent peu flexibles. D'autres mêmes préfèrent laisser les terres en friche, avec l'idée –discutable- qu'il sera ainsi plus facile d'obtenir un changement de leur vocation déclarée dans les documents d'urbanisme ou plus simplement pour épargner à leur résidence d'éventuelles nuisances liées à l'activité agricole.

Nous avons pu observer que de telles attitudes concernent souvent des propriétaires récents, ayant acquis avec une résidence de petites surfaces agricoles, qui méconnaissent fréquemment les règles de droit rural. Mais elles concernent aussi certains agriculteurs propriétaires proches de la retraite ou retraités. Comment ne pas être interpelé en effet par les différentiels de prix entre terre agricoles et terres à bâtir? Et, à l'heure d'organiser sa succession, faut-il transmettre un bien dont la valeur immobilière, bâti et terres, est totalement disproportionnée au revenu qu'on peut espérer de son exploitation? On assiste donc de plus en plus fréquemment au "gel" d'exploitations entières, que leur propriétaire ne veut ni vendre, ni laisser à un autre exploitant, dans l'espoir de réaliser un jour une plus-value quasi miraculeuse. Les difficultés générales de reprise agricole —paiement de soultes, accrues par la valeur du foncier en zone littorale, désintérêt pour un métier jugé trop contraignant et manque de reconnaissance sociale de celui-ci, faible espérance de revenu sur des exploitations souvent petites- ne font bien sûr qu'amplifier ce problème.

Concurrence avec d'autres usages du sol, présents ou potentiels, prix du foncier démesuré, les exploitations du littoral ne peuvent guère se plier à la dynamique d'agrandissement, à laquelle pousse l'évolution de l'économie agricole .De taille déjà plus réduite qu'ailleurs (31 ha au moment de l'installation contre 43 ha pour l'ensemble des exploitations aidées⁵), elles n'en sont donc que plus fragiles.

Et il ne faut pas oublier que, à la question des terres, va se rajouter celle des sièges d'exploitation et des bâtiments agricoles. De plus en plus, les anciens sont reconvertis en résidence, alors que les règlements d'urbanisme et la Loi Littoral elle-même compliquent, quand ils n'interdisent pas complètement, toute construction nouvelle adaptée aux besoins présents et futurs de l'agriculture.

) Une légitimité sociale de plus en plus discutée.

D'autres facteurs liés à l'urbanisation des littoraux compliquent encore l'activité agricole. Les critiques se font de plus en plus pressantes contre les pollutions et les nuisances. Certaines sont pleinement justifiées : on connaît la responsabilité de l'agriculture intensive dans les phénomènes d'eutrophisation des eaux qui conduisent aux pullulations d'algues vertes en

_

⁵ Source CNASEA.

Bretagne par exemple. D'autres, plus fréquentes et qui interpellent directement les individus, relèvent plus de problèmes de voisinage, plaintes contre les mouches, les odeurs d'étable, les routes salies par les bouses. Elles contribuent bien plus fortement que les critiques générales contre l'agriculture intensive, qui s'adressent à la profession agricole toute entière autant qu'aux individus, à une forme de démoralisation qui explique, autant que les conditions économiques, le renoncement de certains à l'activité agricole.

Cette tendance paraît encore plus marquée dans les zones littorales. Des enquêtes auprès des habitants montrent que ceux-ci font presque toujours un choix hédoniste en s'installant au bord de la mer, que ce soit pour leurs vacances ou comme résidents permanents, retraités ou actifs. Ce choix les rend encore plus sensibles à ces gênes et à ces prétendues nuisances. Bien plus, nombreux sont ceux qui considèrent que, par définition, les façades maritimes sont des espaces de nature⁶, dans lesquels l'agriculture est une intruse.

Cette pression sociale, se rajoutant à la pression foncière, alimente une crise profonde, intériorisée par les organisations professionnelles elles-mêmes. Plusieurs responsables que nous avons rencontrés s'inquiétaient de n'avoir plus vraiment de solutions à proposer, dans le cadre des modèles techniques sur lesquels ils s'appuient tout au moins. Certains mêmes redoutaient que les solutions de sauvegarde du type charte foncière, garantissant la préservation dans les documents d'urbanisme de surfaces agricoles organisées de façon cohérente avec les types de systèmes de production locaux, ne soient pas suffisantes pour garantir la pérennité de l'agriculture littorale dans leur département.

3) Transformer des contraintes en atouts : la carte de l'agriculture de proximité.

L'inquiétude quant à l'avenir de l'agriculture littorale est tout à fait générale. Il est cependant assez largement admis que des formes particulières d'agriculture pourront subsister dans le contexte quasi périurbain qui est désormais celui des côtes. Des formes qui, rompant avec une logique sectorielle, privilégient un ancrage territorial, des relations plus directes avec les consommateurs locaux (vente directe ou circuits courts, agritourisme), qui mettent en avant la qualité des produits et des façons de produire (agriculture biologique, techniques traditionnelles de transformation des produits...). Les études régionales que nous avons conduites nous proposent un certain nombre d'exemples significatifs de cette tendance, dont nous pouvons tirer un certain nombre de traits généraux.

a) Récupérer la plus-value pour vivre sur de petites exploitations.

De plus en plus d'agriculteurs considèrent que leur survie économique passe nécessairement par une récupération de la plus-value, accaparée par divers intermédiaires. Différentes solutions sont alors possibles. La plus commune dans les zones littorales paraît être la vente directe. Un nombre croissant d'agriculteurs, en maraîchage, arboriculture, élevage, ont ainsi réorienté leur systèmes pour disposer d'un panel plus ou moins important de produits, transformés ou non, qu'ils vendent à la ferme, en livrant un réseau de clients, sur des marchés, plus rarement dans des points de vente collectifs ou par l'intermédiaire d'un ou de quelques commerçants locaux. Il s'agit souvent d'exploitants disposant de structures modestes, qui ont fait le choix de ne pas s'intégrer dans les filières habituelles pour des raisons économiques, mais aussi sociales (l'attrait du lien direct au consommateur...) ou éthiques (refus des modèles techniques imposés par l'aval). Une part importante de ces

Voire des espaces sauvages, de façon quelquefois surprenante, quand un tel qualitatif est utilisé par un riverain du golfe du Morbihan, espace qu'un œil même peu attentif qualifiera aisément de fort civilisé...

producteurs a une expérience professionnelle préalable hors agriculture, une fraction non négligeable n'étant pas directement d'origine agricole.

Le développement de ces modes de commercialisation paraît particulièrement marqué dans les zones touristiques fréquentées par des ménages à revenus moyens ou supérieurs. Pour ceux-ci, le produit local, même plus cher que son homologue vendu en grande surface⁸, devient un attrait supplémentaire des vacances, où faire les courses peut devenir aussi une distraction et plus seulement une corvée. La façon de produire devient elle-même composante du produit, et on peut observer un surcroit d'attrait des produits de l'agriculture biologique durant ces périodes : en vacances, autant manger sain.

Les littoraux n'échappent pas à cette tendance, finalement assez générale dans toutes les régions touristiques et, de plus en plus, en périphérie urbaine. Il ne semble pas qu'elle soit là plus développée qu'ailleurs, au contraire. Est-ce, comme nous l'indiquait un producteur languedocien fréquentant des marchés de stations balnéaires et de l'arrière-pays, parce que le vacancier à la mer ne pense justement que mer et donc pas agriculture, alors que le vacancier à la campagne incorpore dans son imaginaire de loisirs les produits de la campagne et donc de l'agriculture?

b) Il n'y a pas de spécificité agricole littorale.

Cette apparente absence de l'agriculture dans «l'imaginaire littoral» avait déjà été signalée au sujet des résidents en conflit avec leurs voisins agriculteurs. On peut se demander si elle n'est pas, d'une certaine façon partagée par les agriculteurs eux-mêmes. Ainsi, parmi les producteurs en convention avec le Conservatoire du Littoral⁹, très peu revendiquent une spécificité de leurs produits liée à la situation littorale. Dit autrement, sauf exception, le littoral "ne fait pas terroir". Et d'ailleurs, si on fait l'inventaire des AOC ou des IGP « côtières », très rares sont celles qui mettent en avant explicitement la situation littorale des lieux de production ou des spécificités agro-écologiques liées à celle-ci. Si ces mêmes producteurs affirment leur volonté de vivre dans ces espaces, c'est plus la revendication d'un cadre de vie ou d'une appartenance culturelle, sans lien obligé avec leur activité professionnelle. A cet égard, les représentations des agriculteurs ne sont pas forcément très différentes de celles des autres résidents.

c) L'agriculture de proximité : une forme de légitimation dans un univers urbain.

Parmi les agriculteurs engagés dans cette logique de proximité qui ont été rencontrés lors de nos études, tous voyaient dans la réappropriation des circuits commerciaux et dans la construction d'un lien direct avec les consommateurs une opportunité économique. Pour beaucoup d'entre eux, elle est aussi une façon de retisser un lien social avec les autres habitants, que l'isolement dans des logiques sectorielles, de filières agro-alimentaires tend à dissoudre irrémédiablement.

Cette restauration du lien social est d'autant plus essentielle que, comme nous l'avons vu, l'agriculture est vue comme source de nuisances et de gênes par bon nombre des autres habitants. Ces critiques sont en effet d'autant plus vives que ceux-ci méconnaissent de plus en plus la production agricole et que l'intensification, voire l'industrialisation de celle-ci, la rend

⁷ Nous ne pouvons pas raisonnablement fournir ici de chiffres plus précis : nos enquêtes sont beaucoup trop partielles, il n'existe pas d'études statistiques systématiques incluant ce type d'information.

8 A priori fréquent qu'il conviendrait toutefois de démontrer.

⁹ Cf. le travail de Jade ISIDORE.

de plus en plus incompréhensible quand ils ont pour seules références les images bucoliques des livres d'enfants.

L'agriculture de proximité, en rendant « visibles » les produits, rend aussi visibles les producteurs. L'acte de production redevient dès lors compréhensible, et donc acceptable, y compris dans ses dimensions éventuellement gênantes pour le voisinage.

4) Transformer des contraintes en atouts : la carte de l'engagement environnemental.

a) L'agri-environnement : une autre forme de légitimation dans un univers urbain.

Mais ce lien direct par le produit n'est pas toujours réalisé. Pour retrouver cette nécessaire légitimité, certains producteurs cherchent aussi à mettre en avant non seulement leur fonction de producteurs d'aliments, fruits d'un territoire commun, mais aussi d'autres fonctions, de producteurs de paysages, d'environnement, de patrimoine naturel partagés. L'engagement dans des actions agri-environnementales peut dès lors passer d'une contrainte imposée par l'application de mesures européennes à un composante essentielle de l'identité agricole, attribut associé aux produits justifiant leur prix, légitimant des mesures spécifiques de la collectivité au titre de cette contribution à la production de biens publics désirés par tous. Cette logique semble particulièrement à l'œuvre dans les zones littorales, où cette question de la préservation des patrimoines naturels et paysagers a une acuité particulière, compte tenu des dangers réels qu'ils courent en effet.

Ce type de discours n'est pas seulement théorique. Il est effectivement partagé par un nombre significatif des agriculteurs en convention avec le Conservatoire du Littoral que nous avons rencontrés. S'ils acceptent de « travailler avec le littoral », avec toutes les contraintes que cela implique, c'est bien sûr pour avoir accès à des terres, mais c'est aussi parce qu'ils espèrent accéder ainsi à une forme de reconnaissance sociale en se faisant les porteurs d'une réponse à une demande de qualité de l'environnement, de conservation des milieux et de la biodiversité, portée dans toute la société et qu'ils partagent d'ailleurs souvent de façon tout à fait sincère.

d) L'agri-environnement : un nouveau moyen d'accès au foncier.

Tous les traits des « modèles agricoles innovants » que nous avons pu jusqu'ici dessiner ne sont en rien spécifiques des littoraux. Les mêmes propos, les mêmes stratégies, se retrouvent dans d'autres zones, périphéries urbaines, montagnes, avec souvent autant de force. Ce qui est authentiquement spécifique des littoraux en revanche, c'est la force des stratégies foncières des acteurs publics et leur justification par des impératifs patrimoniaux et de conservation. Il y a un Conservatoire du Littoral, c'est sur les littoraux que les collectivités territoriales interviennent le plus pour maîtriser des terres afin qu'elles soient gérées dans une perspective de protection de l'environnement.

Dans des contextes où l'accès au foncier est de plus en plus problématique, ces terrains, dont une bonne part doit être gérée par l'agriculture, deviennent de véritables enjeux pour certains agriculteurs. Si la plupart des agriculteurs en convention avec le Conservatoire du Littoral ne le sont que pour une fraction réduite de leur exploitation, rares sont cependant ceux qui pourraient néanmoins s'en passer. Et, plusieurs fois, nous avons eu ce commentaire à certains égards paradoxal : certes le Conservatoire est un propriétaire (trop) exigeant, certes

les conventions offrent moins de garantie qu'un vrai fermage, mais c'est un propriétaire qui ne renoncera pas à la vocation agricole de ces propriétés, quand bien même cette vocation se trouve contrainte par des exigences fortes en matière de choix techniques pour le locataire.

e) Vers un nouveau type d'agriculteurs.

Plus rare certes, mais assez « révolutionnaires » pour qu'on les signale, on compte aujourd'hui un nombre non négligeable d'exploitants qui ont fait le choix de dépendre complètement de ces terrains publics, renonçant plus ou moins totalement à toute prétention patrimoniale, pourtant jugée consubstantielle de l'identité paysanne traditionnelle. Ces agriculteurs « hypermodernes », presque toujours engagés dans des modèles d'agriculture de proximité « environnementalement vertueux » font un choix tout à fait cohérent. Sur un plan économique, les modes d'accès au foncier traditionnels, propriété ou fermage, sont devenus inaccessibles, en tout cas à l'échelle qu'imposent les systèmes de production, plutôt extensifs qu'ils ont choisis. Sur un plan social, l'engagement auprès de la collectivité pour la conservation des milieux naturels leur assure une légitimité qui les met plus ou moins à l'abri de conflits avec les autres habitants ou usagers des espaces littoraux où ils entendent vivre et travailler.

5) Vers de nouvelles formes d'intervention publiques pour un développement durable de l'agriculture littorale.

En conclusion, revenons sur les enjeux d'une agriculture durable dans les espaces littoraux. Nous l'avons vu, ceux-ci sont essentiellement liés aux effets d'une pression résidentielle et urbaine croissante et qui n'est pas près de s'arrêter. Sans protection des espaces agricoles, on peut craindre que l'agriculture littorale ne disparaisse presque complètement, même si les rythmes de cette disparition seront différents suivant les régions. Or le maintien de cette agriculture est essentiel, pour des raisons liées aux impératifs de conservation des patrimoines naturels, paysagers, culturels.

Les formes d'innovations que nous avons pu décrire sont certes encore très minoritaires. Elles dessinent toutefois l'horizon pour lequel il faut aujourd'hui se mobiliser, quand bien même celui-ci est encore incertain. Celui d'une agriculture qui ne peut plus se penser, comme elle l'a fait dans le processus de modernisation qui a marqué, avec le succès et les limites que l'on sait, la seconde moitié du XX° siècle, comme un « secteur », mais comme un élément clef d'un territoire, participant à toutes ses composantes, sociales, économiques, environnementales.

Dans une telle perspective, les collectivités locales et territoriales ont un rôle majeur, parce qu'elles sont les seules capables d'être les maîtres d'œuvre de cette nécessaire intégration, qui échappe forcément à l'Etat ou à l'Europe, trop lointains pour prendre en charge des enjeux trop complexes. Leur action passe bien sûr par la régulation du foncier, à travers les documents d'urbanisme et, quand cela s'avère nécessaire par l'intervention directe. Elle passe aussi par une implication directe dans la construction sociale des modèles techniques et économiques de l'agriculture de demain, et par l'appui à leur mise en œuvre. Le Conservatoire du Littoral, quand bien même il est une structure nationale, partage finalement les mêmes enjeux et les mêmes responsabilités, parce que son action est, par la construction même de cette institution, fondamentalement territorialisée.

Résumé de l'intervention de STEPHANE PENNANGUER

Chargé de mission « mer » à la Région, en charge de la mise en place de la politique de la Région en matière de gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

Son intervention a porté sur la présentation de la Charte des espaces côtiers bretons.

Monsieur PENNANGUER met l'accent sur l'importance du processus d'élaboration.

Au terme de littoral, il préfère celui de zone côtière qui intègre la complexité du système côtier et des dynamiques d'interface qui le caractérise. Le processus d'élaboration s'est donc construit sur la concertation, seule à même de rendre compte de cette complexité.

Comment la Région pouvait-elle intervenir de manière intelligente dans une politique côtière, alors que les compétences en la matière appartiennent essentiellement à l'Etat et aux communes ?

Si de nombreux outils existent, il manque un véritable projet d'avenir pour les mettre en œuvre. Or, il apparaît que la Région possède une légitimité certaine pour porter un tel projet.

La phase de concertation s'est déroulée en trois temps : entretiens avec les acteurs-clé de la zone côtière, mise en ligne d'un questionnaire, enquête d'opinion type sur un échantillon de population représentatif

Ces étapes ont permis d'identifier les enjeux et de hiérarchiser les priorités d'action à partir desquels a été défini le pré-projet de charte. Après diffusion auprès de tous les acteurs, la charte a été votée au Conseil Régional les 13 et 14 décembre 2007.

L'heure est aujourd'hui à sa concrétisation pour que la zone côtière demeure un lieu de vie, de travail, de loisirs, un patrimoine naturel et culturel.

Sept défis sont à relever :

- la valorisation des atouts maritimes, en termes de diversification, d'innovation dans une dynamique de développement durable ;
- la maîtrise de l'urbanisation :
- la préservation du patrimoine naturel et le maintien de son potentiel écologique ;
- la reconquête de la qualité des masses d'eau ;
- la valorisation du patrimoine culturel;
- la prise en compte effective des changements climatiques ;
- la mise en place d'une politique tenant compte des spécificités îliennes.

Ces défis supposent de définir une nouvelle gouvernance de la zone côtière à partir de principes d'action, de dispositifs opérationnels et de chantiers-phare.

La gestion de la zone côtière est longtemps restée une gestion « par défaut », sectorielle.

Aujourd'hui, il est nécessaire de combiner les politiques - la législation ne pouvant tout résoudre - au service d'un véritable projet collectif construit sur la base de l'existant.

La concertation est en sens un vecteur d'appropriation.

Cependant, il n'existe pas aujourd'hui de lieu pérenne dans le temps, de lieu de concertation qui rassemble tous les enjeux à l'échelle des territoires.

Le principal enjeu de la charte est donc de faire évoluer les façons d'être et de faire. En ce sens, la GIZC est une innovation sociale.

Si la charte permet d'instaurer une dynamique, la Région ne peut porter seule ce projet : « la charte sera ce qu'on voudra en faire ».

Il ne s'agit plus de s'inscrire dans le constat, il est temps de s'inscrire dans l'action.

Question posée par un membre de l'association des amis du parc naturel régional du Golfe du Morbihan :

Quel est le rôle de la Région dans l'accompagnement des producteurs primaires pour créer des solidarités transversales ?

Le maillage, les réseaux de solidarités sont essentiels. La Région peut créer un environnement favorable à la mise en réseau, mais elle ne peut le faire seule. La mobilisation de la connaissance provenant des différents porteurs de projet de territoire demeure problématique, alors qu'il est nécessaire de la rendre utilisable par tous les acteurs de la zone côtière. Le rôle des « passeurs de frontières », qui font le lien entre les acteurs et notamment entre l'expertise et les décideurs est en ce sens fort important.